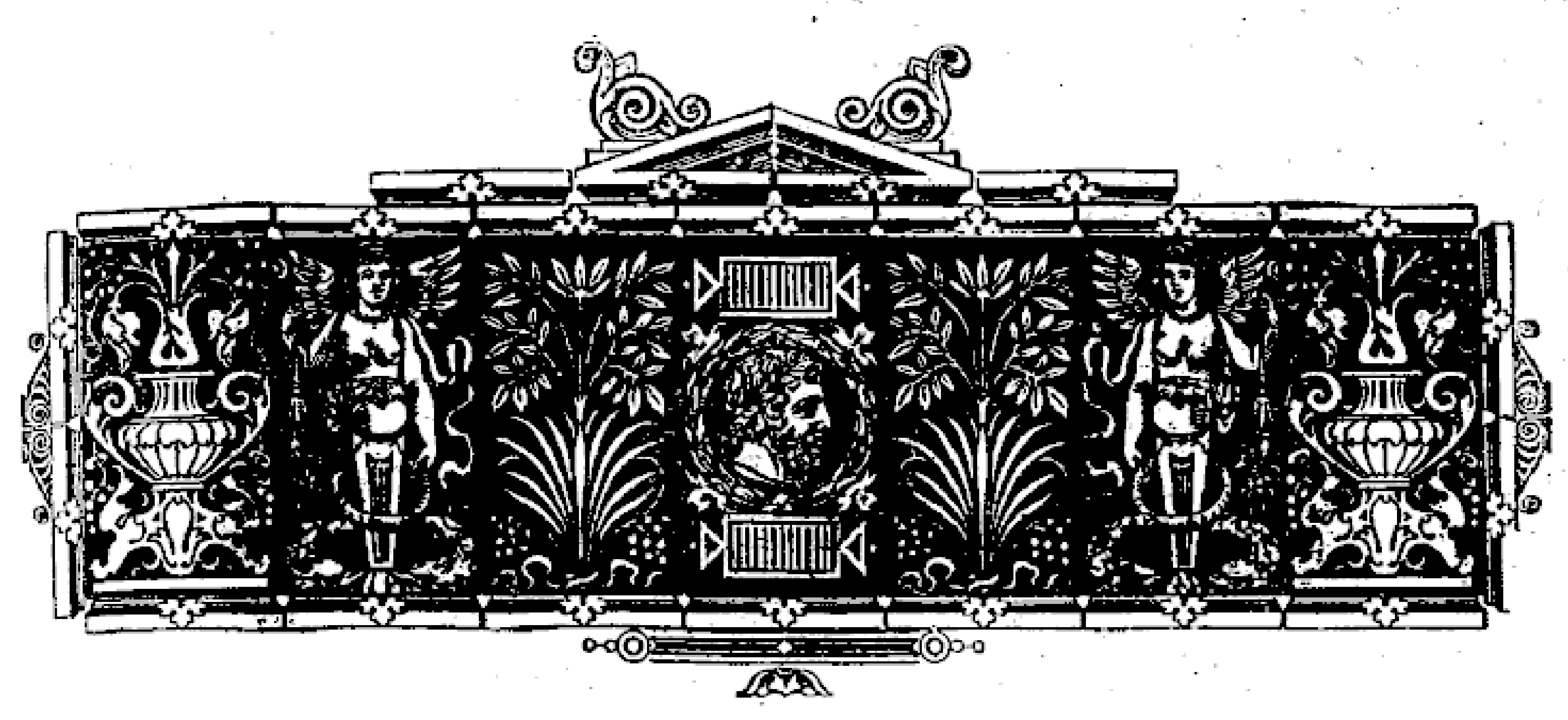


Première Année — N° 8 — Juin 1911

Les idées et les faits

Un grand organe catholique, certainement bien intentionné, déplorait récemment l'importance que les antimaçons et autres « chasseurs d'hérésies » attachent aux sectes occultistes. « Un juif spirite ne peut pas « réunir quelques détraqués pour fonder une religion nouvelle « sans que l'on crie aussitôt que l'Église est en péril », disait notre confrère. Nous nous avouons bien volontiers coupables de cette « phobie de l'occultisme ». Et nous dédions même à ceux qui n'en sont pas atteints le spectacle auquel vient de donner lieu la venue à Paris de Mme Annie Besant, la grande prêtresse des théosophes, échappée pour quelques semaines de son sanctuaire hindou d'Adyar. Il s'est passé à cette occasion des choses révélatrices de l'importance prise par les sectes occultes.

Le premier phénomène digne de remarque a été la mobilisation de la presse, qui a donné tout entière, amie ou ennemie, depuis l'*Eclair*, qui a publié un excellent article contre la prêtresse, jusqu'au *Matin*, au *Figaro* et à *Excelsior*, qui se sont couchés à ses pieds, reconnaissant en elle « une des plus grandes intelligences » et « une des âmes les plus hautes de ce temps ». Le *Figaro* a même publié par surcroît un exposé complet de la doctrine théosophique : la signature « une Théosophe » dissimulait mal la personnalité du docteur Calmette, de l'Institut Pasteur de Lille, dont on connaît les attaches dans la maison. La venue d'un quelconque

roi de Norwège n'aurait certainement pas donné naissance à un pareil remue-ménage journalistique...

Pendant que les feuilles à gros tirage chantaient ainsi les louanges de la théosophie (cette association charlatanesque mais prodigieusement nocive, dont la *Revue antimaçonnique* s'occupera dans son prochain numéro), les sommités universitaires s'aplatissaient devant Mme Annie Besant; la Sorbonne lui ouvrait ses portes, et 4.000 personnes envahissaient le grand amphithéâtre pour écouter sa conférence sur « le message de Giordano Bruno au monde actuel » ; un millier d'autres auditeurs, arrivés trop tard, ne pouvaient trouver place, et se consolaient en s'arrachant le numéro spécial du *Théosophe*, où un article sur Giordano Bruno avait pour but de surexciter les colères contre l'Église. Le lendemain, des comptes rendus, aussi enthousiastes quant à la forme que vagues quant aux renseignements donnés sur la doctrine, paraissaient dans les principaux journaux parisiens.

Encore une fois (la théosophie n'étant qu'une fraction, et non la plus considérable, de l'occultisme), nous n'hésitons pas à conclure de ce qui précède que l'occultisme est en progrès et constitue un gros péril. Puissent les aveugles d'aujourd'hui ne pas s'en apercevoir trop tard !...

S'il en était besoin, d'ailleurs, les dénégations hâtives de l'adversaire suffiraient à nous confirmer dans notre opinion. Un ancien professeur de la « Faculté des sciences hermétiques », M. Jollivet-Castelot, relève âprement, dans la revue alchimique *les Nouveaux Horizons*, les articles que nous avons consacrés à l'occultisme. Après avoir dénoncé « la sauvagerie » de François Saint-Christo, dans lequel il signale « des passions de meurtre et d'inquisiteur qui font trembler pour son avenir », M. Jollivet-Castelot s'attaque à l'étude d'Antoine Baumann, dont nous avons reproduit, ici même, les principaux passages.

« Qu'il se rassure ! » dit-il, « l'occultisme ne caresse point les « terribles desseins, qu'il lui prête, de domination temporelle. Sa « puissance n'est point si considérable, et les juifs — toujours ces « malheureux juifs ! — ne le soutiennent pas de leurs millions... « L'occultisme n'a rien d'une école, ni d'une vaste association « mystérieuse. Il se subdivise en une multiplicité de groupes et de « sous-groupes disparates qui le dissolvent. Ses vingt périodiques « se partagent une clientèle médiocre. Les sept on huit librairies « spéciales éditent bien des bouquins trop hâtifs, et assez peu in« téressants en général, mais ne les vendent guère, et les auteurs « en sont pour leurs frais, car ils ne revoient jamais la couleur de « leur argent. M. Baumann peut me faire confiance... J'ai parfai« tement connu Guaita, Saint-Yves d'Alveydre, Papus, Barlet,

« Sédir, etc., et beaucoup fréquenté les divers milieux occultistes.
« J'ai professé à l'École des sciences hermétiques de Paris du-
« rant deux années. J'ai d'excellents amis qui sont hermétistes,
« martinistes, rose-croix, initiés au 90e degré, à moins que ce ne
« soit au 198e, que sais-je encore ! Ils ne sont ni à la solde des
« juifs riches ni à la merci des démons... L'occultisme ne forme
« point une Franc-Maçonnerie « supérieure », ainsi que vou-
« draient bien le faire supposer de bruyants et peu sérieux mages,
« dont la joyeuseté et la bonhomie sont proverbiales. Nul centre
« secret n'existe qui dirige l'humanité à son insu et inspire le
« mot d'ordre à la Maçonnerie Universelle. Rien que des groupes
« autonomes, se multipliant chaque jour, rivalisant en dépit des
« apparences, prônant des systèmes éphémères, fouillant le passé,
« enquêtant sur l'au delà, spiritualistes convaincus, même exces-
« sifs... Ni les juifs ni les jésuites n'ont rien à voir dans l'affaire.
« Et le Péril occultiste reste à naître. »

Allons, tant mieux !...

Rien ne nous autorise à affirmer que M. Jollivet-Castelot n'est pas sincère quand il s'efforce de nous présenter comme misérables et sans influence ces « petits groupes » occultistes dont un seul vient cependant de mobiliser 5.000 personnes à la Sorbonne et de mettre en rumeur toute la presse parisienne. Peut-être s'agit-il, chez cet ancien professeur de la « Faculté des sciences hermétiques », d'un cas exceptionnel de cécité.

Quant à nous, qui avons le bonheur d'y voir clair, continuons à surveiller le péril occultiste, qui s'identifie avec ce que la question maçonnique a de plus grave et de plus ténébreux.

Constatons, d'ailleurs, que la lumière se fait de plus en plus, dans les esprits, sur le véritable caractère de la question maçonnique. On commence à comprendre que l'habileté des chefs de la Maçonnerie a précisément toujours consisté à retenir l'attention des catholiques sur les loges inférieures et les âneries du « pas du maître » et du « cabinet de réflexion ». On regarde plus loin et plus haut, et l'on trouve...

C'est le cas du citoyen Janvion, dont la vaillante feuille *Terre Libre* (5, boulevard Soult, Paris ; abonnement : 3 fr. 50) continue activement la campagne contre la Franc-Maçonnerie. Janvion, qui a fait lui-même son éducation antimaçonnique et n'a pas bénéficié de la documentation existant dans notre Ligue, arrive cependant aux mêmes conclusions que nous. Il les formule seulement avec l'énergie de son vocabulaire révolutionnaire.

Lisez plutôt ce passage d'un de ses derniers articles :

« Les tenues de loges ne sont que des parades où le menu fretin
« maçonnique est soumis aux marinades de l'examen et de l'obser-

« vation ; elles ne sont qu'une sorte de clinique où les initiés s'em-
« ploient à l'art de « faire accoucher les esprits ». D'où les confé-
« rences sur tous les sujets — qui sont de remarquables sujets de
« recrutement pour les illuminés, raison pour laquelle on doit uti-
« lement faire montre de « tolérance ». Ah ! cette tolérance !

« Pauvre bétail cotisant d'apprentis, compagnons et maîtres,
« qui ne connaîtra jamais la *Maçonnerie hermétique*, *la Magie*, *la*
« *Théosophie et la Kabbale, ni l'Hermétisme qui n'est que le mas-*
« *que de la Kabbale juive, ni le Martinisme*, etc.

« N'est-ce pas triste de penser que, dans le cri d'alarme poussé
« par *Terre Libre*, ces pauvres novices de Maçonnerie, sacristains
« du tablier en peau de cochon, pensent être spécialement visés.
« Pauvres petits pipelets du pouvoir occulte dont ils ne saisiront
« jamais la trame !

« Que comprendront-ils jamais à la Maçonnerie kabbalistique,
« aux illuminés de Weishaupt et à la Stricte Observance, dont les
« écrits hiéroglyphiques leur resteront toujours impénétrés et im-
« pénétrables ?

« La prudence la plus élémentaire défend de confier au papier
« et moins encore à l'impression les secrets de la Maçonnerie éso-
« térique, derrière laquelle se trouve l'Alliance israélite univer-
« selle, et derrière celle-ci le trust des gouvernants soumis à la
« Finance mondiale.

« Les comptes rendus des Convents ? quelle belle blague : un
« chantage pour les gouvernants. Les Convents sont les Congrès
« populaires de la Maçonnerie inférieure et de domesticité politi-
« que. Et les Conseils de l'ordre des deux Obédiences ne sont que
« de *très petits* dépositaires du haut spiritualisme maçonnique. »

Comme on le voit, le citoyen Janvion ne se paie pas d'apparences. C'est ce qui explique que sa campagne ait provoqué dans le monde maçonnique un plus vif émoi que tant de conférences consacrées aux oripeaux et signes de reconnaissance. On ne le combat avec tant d'acharnement que parce qu'il a su discerner, derrière le « fretin des Loges », le Haut Maçon hermétiste et le Juif.

Le *Journal des Débats* du 11 mai dernier publiait une note au sujet d'un crime découvert à Kieff (Russie) et présentant les caractéristiques du « crime rituel juif », tel qu'il s'est produit à maintes reprises au Moyen Age, et tel que le pratiquent encore certaines sectes de juifs molochistes. Le silence fut fait presque complètement sur cette question par la presse française ; nous sommes donc heureux d'emprunter à une vaillante revue, l'*Indépendance* (31, rue Jacob, Paris), le récit suivant des faits :

Le 12/25 mars 1911, avant la Pâque israélite, un enfant de 12 ans, André Iouchinsky, disparaissait subitement de Kieff.

A quelque temps de là, son corps fut retrouvé aux environs de la ville ; il portait des signes évidents de mort violente. On comptait sur le cadavre 45 blessures faites vraisemblablement avec un couteau et un instrument quadrangulaire. L'examen médical conclut que l'enfant avait dû subir la torture debout, complètement nu et bâillonné, tandis qu'on lui liait fortement les mains; il ne restait plus une goutte de sang dans les artères. D'autre part, l'enquête judiciaire constatait qu'André Iouchinsky avait disparu en passant devant le quartier israélite pour se rendre à l'école.

Ces constatations témoignaient qu'on ne se trouvait pas en présence d'un crime ordinaire, mais d'un meurtre dont les caractéristiques toutes spéciales étaient les mêmes que celles dont plusieurs procès retentissants dans l'histoire de la Russie avaient établi les raisons. On parla de meurtre « rituel ».

L'émotion soulevée en Russie par l'assassinat du jeune Iouchinsky n'eut en France que de très faibles échos. On publia de très vagues dépêches, soigneusement passées au caviar des agences internationales, et la conspiration du silence s'établit. *On* ne dit pas que de violentes polémiques s'échangèrent entre les grands organes de la presse russe. *On* ignore que l'affaire de Kieff fut portée à la tribune de la Douma. Aucun journal français réputé bien informé ne tient à nous faire savoir que le bruit se continue toujours grandissant autour de cette affaire.

Il est indispensable, croyons-nous, de combler ce vide et d'intéresser à un fait de cette importance le public français toujours avide d'informations exactes bien que non officielles.

Mais avant de lui faire connaître le détail des événements qui ont suivi le meurtre de Kieff, il sera bon de lui rappeler quelques assassinats commis en Europe et plus spécialement en Russie, dans les conditions que nous avons décrites à propos de la mort du jeune Iouchinsky. Cet historique succinct, puisé à des sources susceptibles d'être facilement contrôlées, servira à l'éclairer sur l'état d'esprit du peuple russe devant la fréquence d'attentats commis chez lui, dans des conditions de temps, parfois de lieu, toujours d'exécution, identiquement semblables à elles-mêmes.

L'Église catholique a élevé sur ses autels plusieurs enfants martyrisés de la main d'israélites fanatiques. Ce sont : en France, saint Rodolphe (1183) ; en Angleterre, saint Guillaume (1140) ; en Allemagne, saint Conrad (1303). L'Église russe honore, le 20 avril, la mémoire du jeune Gabriel. Ses reliques sont conservées au monastère de la Sainte-Trinité à Sloutsk.

Dans l'église des Bernardins, à Vilna, à gauche de l'entrée, s'élève un monument ayant la forme d'un tombeau de marbre. On y lit cette inscription : *In memorià ingenui pueri Simonis Kierelis natione vilniensis septimo aetatis anno crudelissime a Judeis vulneribus centum septuaginta occisi, in angulo hujus ecclesiae tumulati, anno a Christonato 1592. Erecta ex eleemosynis benefactorum anno Domini 1622.*

En 1698, le tribunal rendit un arrêt condamnant l'israélite Schlumm à la peine de mort. Schlumm avait assassiné un tout jeune garçon sur lequel avaient été relevées plus de vingt blessures. Il fut condamné à mort et exécuté. La Synagogue fut rasée.

Le 12 avril 1710, fut trouvé dans la grange d'un israélite, le corps d'une petite fille nommée Paracha. Sur le cou, derrière les oreilles, sous les genoux, les artères avaient été ouvertes. Le tribunal de Biela condamna cet israélite à la peine de mort, la sentence fut exécutée.

Au mois d'avril 1823, fut assassiné à Velija, dans des conditions analogues, un enfant de 4 ans, Fedor Emilianof. L'acte de constat médical établi à

cette époque déclare qu'il s'agit d'un meurtre accompli dans des conditions toutes spéciales. Le tribunal de Witebsk et le Sénat dirigeant reconnurent que le crime était le fait d'un acte de fanatisme israélite. En dernier ressort, le Conseil de l'Empire approuva l'avis des deux instances inférieures. L'affaire fut classée en raison de l'impossibilité de découvrir les coupables.

A Saratoff, disparurent en décembre 1852, Théophane Cherstobitoff, âgé de dix ans, et en janvier 1853, Michel Masloff, âgé de onze ans. Au printemps suivant, leurs corps furent retrouvés dans la Volga. L'examen médical constata, qu'à l'exemple d'Emilianoff, ils avaient subi avant leur mort les plus effroyables tortures. Le procès dura sept ans et fut définitivement tranché le 6 juin 1860. Par une majorité de 22 voix contre 3, le Conseil de l'Empire condamna les israélites Iankel Youchkévitcher et Michel Schliffermann à 20 ans de travaux forcés et l'israélite converti Fédor Yourloff, fils de Youchkévitcher, à 18 ans de la même peine. L'empereur avait écrit de sa main sur le rapport du prince Orloff, président du Conseil de l'Empire : « Je trouve votre opinion sur cette affaire absolument juste. Je ne m'arrêterai donc pas à confirmer les conclusions de la majorité. »

Le dernier meurtre relaté par les archives de la justice russe est celui du jeune Vincent Groudzinsky, assassiné dans des conditions analogues, en 1900.

On comprendra facilement, après l'exposé de ces faits, l'émotion soulevée en Russie par le crime du 12/25 mars. Une certaine presse ne voulut pas s'occuper de l'affaire et fit le silence dans ses colonnes. D'autres journaux, au contraire, réclamèrent une enquête sérieuse et se firent l'écho des justes inquiétudes manifestées par la population indigène de Kieff.

Les gazettes dirigées par des israélites, telles que la *Gazette de la Bourse* et le *Rietch*, furent obligées de parler devant l'insistance des organes nationalistes et monarchistes, tels que *Zemchtchina* et l'*Etendard Russe*. Une ardente polémique s'engagea dont aucune nouvelle n'arriva en France, probablement par suite de l'encombrement causé sur les lignes télégraphiques par le courrier quotidien de la Bourse. Les feuilles israélites traitèrent les meurtres dits rituels de légende, puis en vinrent à discuter le fait du meurtre de Iouchinsky auquel elles ne reconnaissaient aucun caractère de fanatisme religieux.

La bataille de presse se prolongeait depuis plus d'un mois lorsque le groupe de la Droite et quelques députés nationalistes déposèrent, le 28/11 mai, sur le bureau du président de la Douma, la motion dont on lira plus loin l'extrait.

Après un rapide résumé de l'affaire et des circonstances qui l'avaient accompagnée, les députés attiraient l'attention de la Douma sur la série des meurtres de caractère identique dont la justice possédait les preuves et qui avaient été jugés dans le cours de l'histoire russe. Ils en rappelaient le détail et lui demandaient d'examiner l'analogie de la nouvelle affaire avec celles qui l'avaient précédée, lui faisant remarquer que « l'affaire du meurtre du jeune Iouchinsky suivait un cours absolument irrégulier et qu'au lieu de considérer si ce meurtre était le fait d'une secte fanatique juive, l'instruction perdait son temps à soupçonner la mère de Iouchinsky du meurtre de son propre enfant ».

Le mémoire des députés se terminait ainsi :

« ... en vertu de l'article 33 de la constitution de la Douma d'Empire, nous posons aux ministres de l'Intérieur et de la Justice les questions suivantes : 1º Ces ministres savent-ils qu'il existe en Russie une secte crimi-

De la délimitation admonistrative

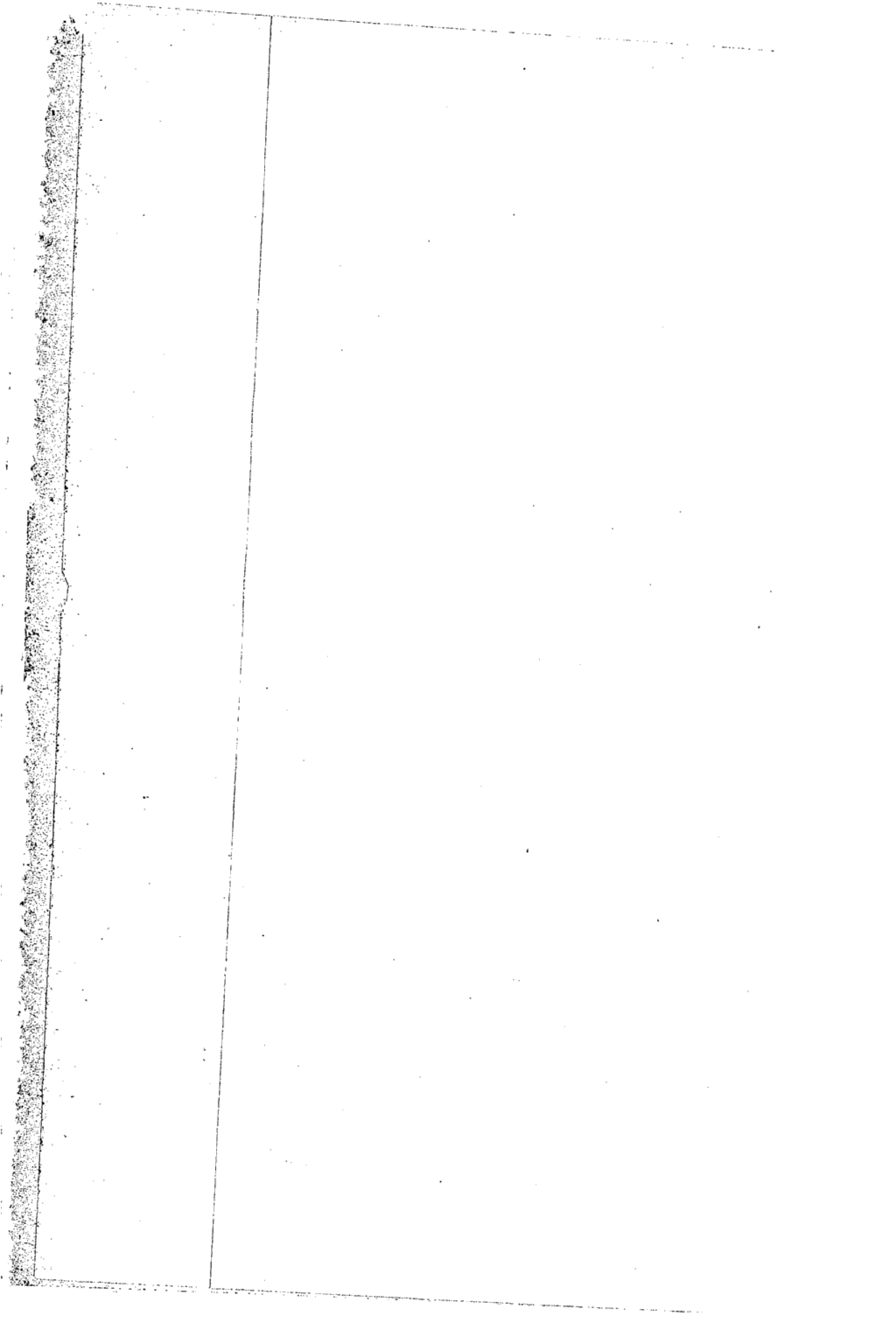
Domine, salvam fac rempublicam......
(Antienne moderno-silloniste ; traduction orthodoxe :
Seigneur, faites sauver la République !)



Monis. — Je délimite pour la Marne ; tu dédélimites pour l'Aube ; il redélimite pour la Marne ; nous redédélimitons pour l'Aube ; vous reredélimitez pour la Marne ; ils reredédélimitent pour l'Aube !

Marianne. — Mon gouvernement décline ..... Je suis f..... !!!

DERNIÈRE HEURE : On nous apprend que les pieds du général Goiran ont été surpris pataugeant lourdement sur la tribune du Parlement. La Chambre aussitôt a délimité le Cabinet en l'invitant à sortir des lieux !



nelle de juifs qui emploie du sang chrétien pour l'accomplissement de certaines cérémonies religieuses, secte dont les membres ont martyrisé dans la ville de Kieff le jeune Iouchinsky, ainsi que l'ont dit les journaux.

« 2° Si les ministres le savent, quelles mesures comptent-ils prendre pour faire cesser l'existence d'une pareille secte et l'action de ses affiliés et pour découvrir ceux d'entre eux qui ont pris part à l'enlèvement et au meurtre dudit Iouchinsky ?

« Nous posons la question d'urgence. »

La motion était accompagnée d'un mémoire sur la mort de Fédor Emilianoff, assassiné en 1823.

La Douma, réunie le 29/12 mai, sous la présidence de M. V. Rodzinko, écoutait les déclarations du directeur du premier département du ministère de la justice, assurant au nom du ministre que toutes les mesures seraient prises pour la recherche de toute la vérité.

Pourichkiévitch et Markoff, députés de la droite, demandèrent l'urgence. Elle fut repoussée par 103 voix contre 98.

Cette décision de la Douma n'a pas calmé les esprits. L'instruction se poursuit plus sérieusement grâce aux efforts que le gouvernement emploie pour amener la plus prompte solution, celle de la découverte des coupables. Le ministère de la justice a envoyé à Kieff, tout spécialement dans ce but, N.-V. Zaitseff, juge d'instruction, chargé de mission extraordinaire. Quel sera le résultat de ce déplacement ? Il n'est évidemment pas possible de le prévoir. Quoi qu'il en soit, il semble que l'esprit public soit peu préparé à rester impassible devant la solution qui lui sera offerte.

Ne quittons pas la Russie sans signaler l'extravagant article publié dans le *Novoié Wrémia*, de Saint-Pétersbourg, par M. Engelhart, sous le titre « Jésuites et Occultistes ».

Nous ne sommes pas assez renseignés sur M. Engelhart pour savoir s'il est un agent maçonnique, ou simplement un détraqué. En tout cas, il est impossible de ne pas rire aux éclats quand on le voit accuser la Papauté de la création de l'occultisme. Car, pour le rédacteur du *Novoié Wrémia*, Kabbale, Magie, Théosophie et Martinisme ne sont que des moyens d'action du Saint-Siège. Voici ce qu'il déclare en propres termes à ce sujet :

« L'occultisme occidental, surtout français, est avant tout un « des éléments de la propagande catholique qui, comme on le sait, « a peu de scrupules sur les moyens. Si l'on ne peut pas conduire « l'homme à Rome par les portes de la Foi, on l'y conduit par « celles de la superstition. Si les gens refusent les purs sacrements, « on leur offre le rituel sombre et mystique, la sorcellerie, la « magie. Si l'on ne va pas à Rome au nom de Dieu, on y est en- « traîné au nom du diable. La fin justifie les moyens. »

Comment le pauvre diable qui a avancé de telles prémisses les soutient-il ?... Tout simplement en affirmant que l'occultiste Eliphas Lévi était jésuite, ce qui est faux ; que les initiales S ∴ I ∴ Supérieur Inconnu), en usage chez les martinistes, signifient

Societatis Iesu; que « celui qui a reçu le troisième grade des martinistes devient *ipso facto*, MÊME A SON INSU, jésuite du premier grade »...

Ce « même à son insu » est une chose admirable !... Nous avions déjà vu d'ex-francs-maçons, plus ou moins débarbouillés du coup de pipe à lycopode, venir nous affirmer que les tiers ordres catholiques et la Franc-Maçonnerie sont une seule et même chose... sans que les tertiaires puissent s'en douter. M. Engelhart, lui, trouve moyen d'aller plus loin encore dans la divagation. Il précise avec gravité :

« Même si l'on a atteint le troisième grade de la confrérie des « martinistes, mais si l'on n'est pas reconnu capable d'aller plus « loin, on reste alors toute sa vie jésuite initié de premier grade ; « on servira l'ordre ; on ne saura soi-même ni qui l'on sert ni à « quoi l'on sert. En même temps les martinistes conduisent aux « jésuites, même par le canal de la Franc-Maçonnerie, certaine- « ment à l'insu de l'ordre des francs-maçons. Ainsi il y a dans la « Franc-Maçonnerie un bon nombre de jésuites du premier grade, « ayant le grade de maître-maçon ; eux-mêmes ne savent pas qu'ils « sont jésuites de premier grade ; ils se croient seulement marti- « nistes. C'est pourquoi, si les francs-maçons découvraient la « vraie situation de ces martinistes, ceux-ci ne pourraient pas « être reconnus coupables de trahison, puisqu'ils ignorent eux- « mêmes qu'ils appartiennent à l'ordre des jésuites... »

Tout cela est très clair, comme on le voit.

Une idée ! Est-ce que le *Novoié Wrémia* ne pourrait pas attacher à sa rédaction un médecin aliéniste ? Il semble que le besoin s'en fait sentir...

FRANÇOIS SAINT-CHRISTO.





L'Antisémitisme

Le Problème Juif

RUSSIE

S'il est pour les juifs des terres de promission, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, la Hollande, par exemple, il en est une, par contre, marquée pour eux d'un point noir, et dont le nom évoque chez les juifs les souvenirs amers de la terre de servitude ; c'est la Russie. C'est l'empire maudit du tsar sur qui Israël déverse le flot de ses malédictions ; et Dieu sait la richesse des formules d'anathème dont disposent les enfants de Juda ! Soyons juste ! Si les juifs haïssent les Russes, ceux-ci les exècrent. Voyons à quoi tient cette haine.

Le peuple juif habite la Russie depuis le premier siècle de notre ère. Lorsque, voici un siècle et demi, les provinces polonaises furent réunies à l'empire du tsar, les juifs, qui y habitaient en grand nombre, devinrent sujets russes. Mais, tandis que dans l'ancien royaume de Pologne ils jouissaient de certains droits et d'une très grande liberté, ils ont perdu presque tous leurs privilèges sous la domination russe.

La Commission centrale de statistique de Saint-Pétersbourg a publié récemment un recensement qui accuse, au 1er janvier 1909, une population juive de 6.243.712 habitants pour une population totale de 160.095.200 âmes, dans

tout l'empire russe (1). Sur 98 gouvernements et provinces qui composent la Russie, seuls 25 gouvernements, notamment ceux de l'Ouest et la Pologne, leur sont accessibles. Ils y sont parqués dans une zone de résidence qui leur est assignée et n'ont pas le droit de la quitter. C'est ce qu'on nomme le *Territoire*. Les juifs forment 11,5 % de la population totale du Territoire. Dans le reste de la Russie d'Europe ils représentent une proportion de 0,25 % ; dans le Caucase, 0,63 % ; dans l'Asie russe centrale, 0,16 % et en Sibérie, 0,60 %. Sur ce chiffre de 6.243.612 juifs, 25.000 environ vivent en dehors du Territoire et de la Pologne. Mais dans cette zone même qui leur est assignée comme résidence, ils n'ont pas le droit de libre circulation. Depuis 1882, défense leur est faite de se fixer dans les villages, d'acquérir ou d'affermer des terres. De plus, certaines villes ou bourgs situés dans cette zone leur sont interdits, tels Kief et Yalta.

Depuis 1887, ils ne peuvent quitter un village pour un autre. La proportion de la population urbaine juive est en moyenne de 40 %, mais dans certaines villes elle atteint 73 % (2). D'après une récente statistique, Varsovie, sur 781.269 habitants, compte 306.750 juifs. Elle n'en comptait que 72.000 en 1864 et 127.000 en 1892 (3). La population russe du Territoire est évaluée à 50 millions.

Lors de l'introduction du régime constitutionnel, le tsar ayant publié son rescrit du 17 octobre 1905, qui proclamait l'égalité de tous ses sujets devant la loi, quelle que fût leur religion ou leur nationalité, les juifs crurent obtenir les droits de citoyens. Ils ne tardèrent pas à être désabusés. S'ils parvinrent à faire nommer deux députés juifs à la Douma, Niselowitch et Friedman, leur succès n'alla guère au delà. Un juif, en effet, n'est ni électeur ni éligible aux Assemblées communales. Le grade d'officier et de médecin dans l'armée active leur est fermé (4). L'admission des juifs dans les écoles de santé militaires a été rejetée à la Douma, par 144 voix contre 41. Cependant, le gouvernement a admis trois Juifs comme médecins, en raison des services éminents rendus par eux (5). De même, l'Université et la magistra-

(1) *Univ. isr.*, 15 juillet 1910, p. 568.
(2) *Univ. isr.*, 26 août 1910, pp. 747-8.
(3) *Archives isr.*, 6 oct. 1910, p. 319.
(4) *Univ. isr.*, 15 avril 1910, p. 251.
(5) *Univ. isr.*, 2 juillet 1910, p. 531.

ture leur ferment leurs portes. On ne compte qu'un seul magistrat juif dans toute la Russie. Ce phénomène a nom Teitel. Il est juge-assesseur au tribunal de Saratow et compte 35 ans de services judiciaires (1). Pas un Israélite n'est professeur titulaire dans les établissements d'enseignement supérieur ; seuls quelques maîtres de conférences sont tolérés. D'autre part, l'autorisation préalable du ministre de la justice est requise pour leur permettre l'exercice de la profession d'avocat. Encore, cette autorisation est-elle supprimée en pratique, l'accès au barreau leur ayant été fermé systématiquement depuis 15 ans. Il leur reste, il est vrai, la plupart des professions libérales, mais, là encore, une proportion restrictive leur est imposée pour leur admission dans les écoles du gouvernement, de sorte qu'en fait, à part le commerce et les métiers, presque toutes les carrières leur sont interdites.

Dernièrement, le ministre du commerce vient d'aviser que la proportion des candidats juifs ne saurait dépasser 3 % de l'effectif total. Cette proportion étant déjà atteinte, aucun juif ne pourra avoir accès cette année dans les écoles commerciales et techniques (2). Dans les gouvernements du centre, qui ne font pas partie du Territoire, seuls sont autorisés à résider les juifs ayant reçu une instruction supérieure ; tels les ingénieurs, les médecins, les pharmaciens. Mais leurs enfants ne participent à la jouissance de résidence hors de la zone désignée, qu'autant qu'ils ne sont pas majeurs. Leurs 21 ans accomplis, les enfants sont expulsés et tenus à réintégrer le Territoire. En dépit de ces entraves multiples et du réseau serré qui enferme les juifs dans la « zone », ces derniers ont trouvé le moyen de passer entre les mailles et de vivre dans les gouvernements interdits, sans autorisation de séjour. L'administration russe est vénale et l'or d'Israël corrupteur. Les fonctionnaires et la police ferment les yeux, et grâce aux pots-de-vin, « des certificats de toutes sortes sont « obtenus, des guildes payées, des procurations achetées. Il « s'est ainsi créé toute une classe de spécialistes pour l'obten- « tion de ces fameux *droits* » (3).

Le nombre de ces juifs « en rupture de ban » est considé-

(1) *Archives isr.*, 6 avril 1911, p. 111.
(2) *Univ. isr.*, 24 juin 1910, p. 474.
(3) *Univ. isr.*, 22 juillet 1910, p. 595.

rable, puisque, de temps en temps, le gouvernement russe se voit obligé à des épurations. C'est alors qu'éclatent les plaintes d'Israël, répercutées par les échos de la presse juive du monde entier, dès que les ordres d'expulsion sont lancés contre des milliers de familles. Rassurons cependant les âmes tendres et humanitaires : grâce au *Kahal* et à la corruption des fonctionnaires, innombrables sont les familles qui échappent aux arrêtés d'expulsion. C'est ainsi qu'à Kief, sur 1.500 familles qui reçurent l'ordre de réintégrer le Territoire, 450 familles seulement obéirent ; les mille autres laissèrent passer l'orage (1). Ce même fait s'est reproduit sur toute l'étendue de la Sainte Russie, partout où le juif a trouvé bon de s'établir et d'acheter sa tranquillité à prix d'or. Durant ce temps, les journaux des deux mondes au service d'Israël fulminent contre la barbarie du gouvernement russe, apitoient les bonnes âmes sur les tortures infligées à la race infortunée et soulèvent aussitôt le problème d'une intervention étrangère. Car, fait digne de remarque, dès qu'Israël n'est pas satisfait du sort qui lui est fait dans les pays où il campe, le problème juif se mue, comme par enchantement, en une question internationale, au plus haut point humanitaire, et les juifs font appel à l'intervention étrangère au nom des droits sacrés de l'homme. C'est ce que nous avons vu se produire dans les siècles passés, lorsque les juifs faisaient cause commune avec les ennemis des nations qui leur donnaient asile ; c'est encore ce qui se passe de nos jours, en Roumanie, au Maroc, en Perse, en France lors de l'affaire Dreyfus, et actuellement en Russie.

Qu'un juif comme Oscar Strauss, ambassadeur des États-Unis à Constantinople, se trouve astreint à demander une autorisation spéciale de séjour pour visiter l'empire russe ; qu'un ministre de la Grande-Bretagne, sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes, Sir Herbert Samuel, ne puisse se rendre en Russie sans cette formalité, la presse américaine, anglaise et juive fulmine aussitôt des menaces contre l'ours moscovite, met les gouvernements en demeure d'intervenir auprès du gouvernement russe pour supprimer cette coutume barbare et ridicule du passeport avec mention de la religion, ainsi que du droit de séjour, et réclame la dénonciation des traités de commerce par mesure de représailles. Jusqu'ici,

(1) *Univ. isr.*, 26 août 1910, p. 748.

l'ours moscovite ne s'est pas laissé intimider ; mais le juif tenace n'en continue pas moins à réclamer l'intervention étrangère :

« Il ne s'agit pas uniquement là, écrit le correspondant de « l'*Univers israélite*, d'une question de politique intérieure « russe, mais d'un problème de portée internationale. Tous « les gouvernements ont donc le devoir pressant de s'en « préoccuper, quand bien même la Russie protesterait contre « cette prétendue immixtion dans ses affaires (1) ».

« Il y a une face de la question juive en Russie qui a un « caractère incontestablement international, déclare M. Pra- « gue. La Russie, en effet, émet la prétention d'infliger aux « Israélites étrangers franchissant son territoire un traite- « ment particulier absolument vexatoire... Tous les gouver- « nements intéressés ont protesté auprès de la Russie contre « ces pratiques contraires au droit des gens. Les Parlements « de France, d'Autriche, d'Allemagne, d'Angleterre et des « États-Unis ont appelé l'attention de leurs gouvernements « sur ces faits scandaleux (2). »

MM. Laroche et de Pressensé ont soulevé, à ce sujet, un débat au Palais-Bourbon en décembre 1909. M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a répondu : « Nous ne pou- « vons pas plus demander à la Russie d'appliquer les lois « françaises sur son territoire, que la Russie ne peut nous « demander d'appliquer ses propres lois sur le nôtre. »

Au Reichstag, M. Kœmpf ayant posé une question au gouvernement et protesté contre l'obligation du passeport mentionnant la religion, M. de Kiederlen-Wachter a fait cette réponse dilatoire : « Il ne nous est pas possible de changer la législation russe. »

Au Parlement des États-Unis, le député Parsons a proposé un projet de loi, accepté par la Commission des affaires étrangères, tendant à faire dénoncer le traité de commerce de 1832 avec la Russie. Vains efforts ! Le gouvernement russe, fort de son droit et confiant dans sa force, laisse crier, mais continue d'appliquer sans faiblesse les méthodes de restrictions et de défense. Examinons-les.

Le Congrès de la noblesse constitue actuellement le principal centre de l'antisémitisme en Russie. Il se réunit tous

(1) *Univ. isr.*, 26 août 1910, p. 749.
(2) *Arch. isr.*, 20 avril 1911, p. 121-2.

les ans. Celui de 1911 a commencé le 12/25 février. Le rapport présenté par le Comité constate que la responsabilité du mouvement émancipateur des juifs incombe aux intellectuels juifs, et qu'en conséquence, Israël constitue un danger permanent contre lequel les Russes ont le devoir de se prémunir. Nul n'ignore que les principaux agents révolutionnaires en Russie sont des juifs, et que la Révolution qui a failli engloutir l'empire russe comptait, de l'aveu d'Israël ou de ses amis, 90 % de juifs (1).

Voici l'ordre du jour adopté par le Congrès : « La Con-
« férence considère comme dangereuse l'admission des juifs
« dans les emplois de l'État et surtout dans l'armée. Elle
« tient pour impossible, dans l'intérêt de la religion et de la
« morale, la coéducation des enfants juifs et orthodoxes.
« Elle émet, en conséquence, le vœu que la législation édicte
« les mesures suivantes :

« 1° Interdiction absolue aux juifs, même convertis au
« christianisme, d'occuper un emploi public quelconque ou
« une charge administrative ou judiciaire. Exclusion abso-
« lue des juifs de l'électorat et de l'éligibilité ;

« 2° Exclusion du service militaire dans les armées de
« terre et de mer, même par voie d'engagements volontai-
« res ;

« 3° Établissement d'un régime de séparation absolue
« dans les institutions d'enseignement, avec autorisation
« pour les juifs de fonder, sous certaines conditions, des
« écoles privées ;

« 4° Impossibilité pour un juif, même converti, d'être
« anobli ;

« 5° Maintien intégral de la zone de résidence et de toutes
« les lois restrictives du droit de séjour des juifs (2). »

Ce programme correspond aux vœux du pays.

L'immense majorité des sujets de l'empire du tsar, qu'ils soient russes, polonais, lithuaniens, finlandais, est antisémite, et tous se réunissent dans leur haine commune pour le juif, quelles que soient leurs divergences politiques et religieuses. En Pologne, notamment, les libéraux et les libres penseurs s'unissent aux antisémites pour combattre Israël. La presse fait chorus, et à la Douma, les députés polonais

(1) *Univ. isr.*, 22 juill. 1910, p. 600. — *Le Jeune Turc*, 29 mai 1910.
(2) *Univ. isr.*, 21 avril 1911, p. 182.

qui se plaignent tant du gouvernement russe, font cause commune dès qu'il s'agit de lutter contre les juifs (1). Cependant, l'élément libéral à la Douma a pris parti pour eux, et ce sont les chefs du parti libéral qui ont pris l'initiative des différentes réformes proposées pour émanciper les juifs, supprimer la zone de résidence et leur concéder l'égalité des droits des citoyens russes. 166 députés appartenant aux partis de gauche et à la fraction octobriste ont déposé, en juin 1910, à la Douma, un projet tendant à supprimer le Territoire pour les juifs.

« Le Territoire, déclare à la tribune le député Maklakof, « amène des absurdités. Il est en contradiction absolue avec « l'ukase du tsar du 31 octobre 1905. »

Le député antisémite Markof lui répond : « Les juifs sont « une race de criminels. N'appartenant pas à l'humanité, ils « ne sauraient se réclamer du manifeste du tsar. Loin de « leur laisser la liberté d'entrer dans les zones prohibées, « on devrait envoyer en Sibérie tout fonctionnaire qui auto- « rise un juif à quitter le Territoire. » Le baron Tcherkasof, au nom des nationalistes, repousse le projet de suppression du Territoire, « car le danger juif, déclare-t-il, doit être « localisé et non disséminé sur l'étendue de l'empire ». Les députés juifs Nisselovitch et Friedman réclament cette suppression comme un acte de justice (2). Nisselovitch s'exprime en ces termes : « Je vois des orateurs monter à « la tribune qui s'intitulent *mangeurs de juifs*. C'est *man- « geurs d'hommes* qu'ils devraient se nommer. Vous voulez « nous exterminer et boire notre sang ; mais vous n'y réus- « sirez pas. Les juifs ont supporté bien des persécutions et « bien des massacres. Voyez le triste sort réservé aux peuples « qui ont tenté de les exterminer : l'Espagne, par exemple. « En vérité, les juifs constituent, en Russie, l'élément de « culture par excellence (3). » Par 208 voix contre 138, la Douma a renvoyé l'amendement à une Commission. Mais, quel que soit le résultat du vote final, la Chambre Haute ne le ratifiera pas, s'il émancipe les juifs (4).

En attendant, le Bulletin mensuel de l'*Alliance israélite*

(1) *Allgemeine Zeitung*, 13 janv. 1911, p. 15.
(2) *Jewish Chronicle*, 3 mars 1911, pp. 8-9.
(3) *Allgemeine Zeitung*, 21 avril 1911, p. 183.
(4) *Jewish Chronicle*, 3 mars 1911, p. 8.

universelle mentionne les méthodes d'exclusion des juifs appelées « les pogroms sans effusion de sang ». Dans toutes les écoles supérieures de Saint-Pétersbourg, sur 5.000 places réservées aux orthodoxes et autres confessions chrétiennes, les juifs n'auront que 125 places. De plus, l'Institut des ingénieurs des voies et communications, l'Académie de médecine militaire, l'Institut d'histoire et de philologie, l'École dramatique impériale, l'École supérieure de statistique du ministère de l'intérieur, l'Académie, l'École supérieure et technique de marine et les écoles de guerre, enfin toutes les Écoles privilégiées comme le Lycée, l'École de droit, tiennent leurs portes absolument fermées devant les juifs (1).

Le tsar a envoyé des ordres pour admettre les juifs à entrer dans les Universités dans les proportions suivantes : 5 % dans les deux capitales, 10 % dans les provinces autres que le Territoire et 15 % dans le Territoire (2).

Jusqu'à présent les écoles de commerce de Russie accueillaient les élèves juifs sans limitation numérique. Le ministre Schwarz a donné des instructions pour que les candidats juifs fussent soumis à un pourcentage (3).

La Chambre de justice de Varsovie avait proposé au ministre de la justice l'admission au barreau de 20 juristes juifs. La proposition a été repoussée ; le ministre n'a même pas daigné donner le motif de son refus (4).

Malgré le manque de médecins, lors de l'épidémie de choléra qui a ravagé la Sibérie et la Mandchourie, et malgré la nécessité d'enrayer promptement l'épidémie, le service d'hygiène n'a pas voulu enrôler de médecins juifs (5).

Devant cette exclusion systématique, beaucoup de juifs apostasient et embrassent la religion orthodoxe ou luthérienne pour entrer dans les Universités. Un grand nombre y fut admis en 1910. Mais lorsque le gouvernement eut constaté que nombre de demandes d'admission dans les écoles supérieures de Saint-Pétersbourg émanaient de jeunes juifs convertis, il appliqua à ces derniers les mêmes restrictions qu'à leurs ex-coreligionnaires (6). Cette question des conver-

(1) *Univ. isr.*, 2 sept. 1910, p. 793.
(2) *Jewish Chronicle*, 7 avril 1911, p. 14.
(3) *Univ. isr.*, 28 janv. 1910, p. 634.
(4) *Univ. isr.*, 9 sept. 1910, p. 825.
(5) *Univ. isr.*, 12 août 1910, p. 696.
(6) *Univ. isr.*, 7 oct. 1910, p. 120.

sions a d'ailleurs attiré l'attention du gouvernement russe. La section des confessions non orthodoxes du ministère de l'intérieur a informé le consistoire central de l'Église luthérienne en Russie de ces conversions intéressées, et le ministre insiste pour que le consistoire donne aux pasteurs des instructions très sévères au sujet de l'admission des juifs dans l'Église évangélique. De même, les conversions à l'Église orthodoxe motivées par le désir d'être accueillis dans les Universités ont pris des proportions inquiétantes parmi les étudiants juifs (1). Aux environs d'Odessa, à Akermann, un prêtre grégorien avait installé une agence de conversions à prix réduits. « Il fait, hélas ! de bonnes affaires ! » gémit le correspondant des *Archives israélites* (2).

Pour couper court à ces manœuvres, les juifs convertis ont été assimilés aux judaïsants. Le ministre des voies et communications a donné l'ordre de licencier tous les juifs et juifs convertis occupant des emplois dans son département (3).

Mais toutes ces restrictions ne paraissent pas encore suffisantes au gouvernement. Voici que le *Neues Wiener Journal* annonce que la Commission de défense nationale a demandé à la Douma d'exclure les juifs de l'armée, comme constituant un élément nuisible et démoralisateur (4). Cette motion a été adoptée par la Commission à la majorité de 21 voix contre 1. M. Krupensky, auteur de la motion, suggéra le paiement d'une taxe de remplacement (5).

Nous touchons ici à un des points les plus douloureux pour Israël : le service militaire. Il faut nous y arrêter. Nul n'ignore la répugnance du juif à porter les armes. Cette répugnance est compréhensible de son point de vue, puisqu'il se considère comme un peuple chez les autres peuples, que sa conception de la patrie est *ubi benè, ibi patria*, et qu'au surplus son tempérament n'est pas guerrier. Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que le juif ait toujours tenté d'échapper à la conscription. Nous l'avons vu à l'œuvre, en France, sous Napoléon, parvenant à briser, par sa force d'inertie et son astuce, la volonté césarienne. Nous allons le voir opérer de nouveau en Russie.

(1) *Univ. isr.*, 3 fév. 1911, p. 666.
(2) *Arch. isr.*, 24 nov. 1910, p. 370.
(3) *Univ. isr.*, 2 déc. 1910, p. 377.
(4) *Allgem. Zeitung*, 7 avril 1911, p. 159.
(5) *Jewish Chronicle*, 31 mars 1911, p. 16.

Les statistiques russes ont toujours donné 60 à 90 % de juifs réfractaires à la conscription. Aussi, pour obvier, dans une certaine mesure, à ce formidable déchet, et obliger les juifs à remplir leur devoir militaire, le gouvernement russe, en promulguant la nouvelle loi militaire de 1910, avait-il maintenu la condamnation de 300 roubles pour les parents des conscrits juifs qui n'avaient pas répondu à la convocation sous les drapeaux.

Cette amende vient d'être supprimée, à la plus grande joie d'Israël, par la Commission des affaires judiciaires de la Douma (1).

Pour se disculper, les juifs de Russie et d'Europe prétendent, qu'étant donnée l'émigration juive, dont le chiffre s'est élevé, certaines années, à 100.000 individus en Russie, de nombreux absents ont été portés comme réfractaires. Ils prétendent également que des erreurs se produisent journellement dans les listes de conscription : ces listes ne tiendraient compte ni des décès d'enfants ni des inscriptions en double, etc. Piètres raisons à invoquer, car ces erreurs existent en tous pays, et la Russie n'en possède certes pas le monopole.

Mais Israël ne s'en tient pas là ; il conteste les statistiques officielles pour y opposer les siennes. A la suite d'un article paru dans le *Temps* du 7 avril 1910, et extrait de la *Revue militaire russe*, sur la question des insoumis dans l'armée, M. J. Milhaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris, a envoyé une note rectificative au *Temps*, dont nous extrayons ce qui suit : « Il « résulte que la population juive, loin de fournir, comme « l'indique le tableau en question, des recrues en « nombre insuffisant, en donne au contraire plus qu'elle ne « devrait. *C'est là un fait que les données officielles elles-« mêmes permettent de constater*. C'est ainsi que les juifs, qui « ne représentent que 4,13 % de la population totale, ont « fourni, en 1906, *6,18 % des recrues enrégimentées* (2).

Voyons ce que vaut la rectification de M. Milhaud.

D'après les chiffres officiels, les recrues de l'armée russe comptent annuellement environ 350.000 hommes, ce qui donnerait, d'après le pourcentage de M. Milhaud, le chiffre de 18.540 conscrits juifs. Or, le député Markof a déclaré, à la

(1) *Univ. isr.*, 21 oct. 1910, p. 184. — *Id.* 26 mai 1911, p. 344.
(2) *Archives isr.*, 14 avril 1910, p. 115.

tribune de la Douma, que 30.000 juifs sont incorporés dans l'armée russe. Le contingent d'une année ne saurait donc comprendre plus de la moitié du chiffre total. Voilà qui nous montre la bonne foi juive ; mais il y a mieux. L'éminent Dr Brixtus (les juifs et leurs amis sont toujours éminents) nous fait part de ses travaux « si richement documentés » sur la statistique de la population juive en Russie, travaux desquels il résulte que 1,07 % de la population juive se trouve sous les drapeaux (1). Le chiffre total des juifs étant de plus de 6 millions en Russie, ce pourcentage nous donnerait 64.000 juifs sous les drapeaux. Or, il ne s'en trouve que 30.000. Ainsi, non seulement les statistiques du Dr Brixtus et de M. Milhaud ne concordent pas entre elles ; mais, chose plus grave, aucune des deux ne concorde avec la réalité.

A propos du service militaire, le député Samouslovski déclare à la Douma que les juifs sont absolument réfractaires à la conscription. Il cite des chiffres : *En 1910, sur 20.352 juifs appelés, 11.239 ne se sont pas présentés*, tandis que sur 325.733 Russes, 1.441 seulement manquèrent à l'appel (2). A une séance précédente, le député Obrastzof avait dénoncé à la tribune l'organisation puissante des juifs en vue de se libérer du service militaire : 200 rabbins et 3.000 agents y travaillent (3). Nous verrons plus loin en quoi consiste cette organisation, lorsque nous parlerons du *Kahal*.

Le Congrès de la noblesse a eu cette année une importance exceptionnelle ; il ne s'est occupé que du problème juif. Le rôle principal a été tenu par le chef des « Vrais Russes » à Moscou, M. Schmakoff, et son discours fut distribué à tous les paysans de l'empire. La raison en est que les juifs de Russie font tous leurs efforts pour prouver aux paysans que leurs intérêts sont solidaires, et ils se sont unis au parti libéral russe dans cette intention (4).

« Il existe, a dit Schmakoff, une organisation juive secrète
« par les ordres de laquelle Azew a tué le grand-duc Serge
« et de Plehwe. Le *Kahal* a corrompu la Douma pour faire
« voter l'abolition du Territoire.

(1) *Archives isr.*, 13 janv. 1910, p. 13.
(2) *Allgem. Zeitung*, 21 avril 1911, p. 183.
(3) *Jewish. Chronicle*, 24 mars 1911, p. 13.
(4) *Jewish Chronicle*, 17 mars 1911, pp. 10-11.

« Les juifs continuent leur œuvre révolutionnaire dans le « pays ; la preuve en est le mécontentement des Uni- « versités. Sur le conseil de feu Moïse Montefiore, ils se sont « emparés de toute la presse. Les Rothschild gouvernent « le monde. L'un d'eux n'a-t-il pas déclaré préférer être un « grand juif plutôt que d'être roi ? Il faut donc employer tous « les moyens pour empêcher les juifs et les francs-maçons « de mettre la main sur la Russie. » — Markof fut encore plus énergique : « Il y a 30.000 juifs dans les rangs de l'armée « russe, c'est-à-dire 30.000 espions et traîtres. » D'autres orateurs conseillèrent la guerre économique et politique contre les juifs convertis jusqu'à la 4ᵉ génération, affirmant que le Talmud préconisait le meurtre des chrétiens. Il est impossible de décrire les ovations faites aux orateurs. Après avoir pris connaissance des travaux de la Conférence, le tsar envoya ce télégramme : « La noblesse peut compter sur mon « appui et mon entière confiance dans ses services au Trône « et à la Patrie. » A une majorité écrasante, la Conférence a demandé l'exclusion des juifs et des convertis de l'armée, des services civils, des professions judiciaires et des institutions d'enseignement. Le prince Uktomsky et le comte Reintern protestèrent contre certaines de ces motions, tout en reconnaissant que la présence des juifs dans l'armée était dangereuse et nullement à souhaiter (1).

L'ensemble de ces motions a été adopté par 25 des 31 groupements de nobles représentés à la Conférence. Ces mesures, proclame le député Markof, ne doivent constituer que le prélude de l'expulsion totale et définitive des juifs. Le député Chekctof demanda à l'Assemblée de ne pas céder, sur la question juive, à des considérations d'ordre humanitaire, tout moyen de lutter contre les juifs étant licite et légal (2).

En attendant que ces mesures puissent être mises à exécution, le gouvernement procède avec vigueur aux expulsions des juifs qui résident sans autorisation dans les territoires défendus. Le *Berliner-Tageblatt* publie des télégrammes reçus du gouvernement de Tschernigof, qui relatent que la police ouvre portes et fenêtres des maisons habitées par les juifs, et ce par 30 degrés de froid, pour hâter leur expulsion (3).

(1) *Jewish Chronicle,* 10 mars 1911, pp. 10-11.
(2) *Univ. isr.*, 21 avril 1911, p. 182.
(3) *Allgem. Zeitung*, 3 mars 1911, p. 101. — *Id.*, 10.

Le Sénat a décidé que les juifs n'avaient pas le droit de porter des prénoms russes (1).

Les scènes orageuses continuent à la Douma. M. Pourichkevitch accuse les juifs de monopoliser les théâtres russes, y compris le Théâtre impérial. Directeurs et acteurs sont juifs (2). Le baron Tcherkasof et M. Berezowski ont courageusement reconnu à la tribune de la Douma que leur intention était, par toutes ces restrictions, d'obliger les juifs à quitter le pays (3).

Malgré tout, ce serait une erreur de croire qu'en Russie la justice n'existe pas pour les juifs. Voici quelques exemples qui prouvent que lorsque le juif rend des services, le gouvernement sait les reconnaître. Nous avons vu plus haut qu'en dépit de la loi qui exclut de l'armée les médecins juifs, trois de ces derniers furent admis pour services exceptionnels. A Pétersbourg ont eu lieu, il y a quelques mois, les obsèques d'un soldat juif qui avait servi 50 ans dans l'armée active. Elles ont été suivies par une foule d'officiers qui voulurent rendre les honneurs à ce brave (4). Alexandre Broido, employé à la Librairie impériale, a reçu la décoration de Sainte-Anne ; le Dr Walter et M. Ninokurof ont obtenu celle de Saint-Wladimir, et M. Kligman une médaille d'or pour ses œuvres philanthropiques (5).

Il y a aussi des juges à Pétersbourg. Le tribunal de Saint-Pétersbourg a condamné une compagnie d'assurances à payer une forte indemnité à un juif dont la maison avait été incendiée au cours d'un pogrom (6).

On pourrait être tenté de se figurer, devant le tableau de ces restrictions, qualifiées de *pharaoniques* par les revues juives, et le concert de plaintes, d'injures et de menaces proférées par la presse juive et enjuivée du monde entier, que la situation des juifs est intolérable en Russie, et que l'histoire d'Israël au pays du tsar n'est qu'un long martyrologe. Ce serait peu connaître Israël. Pour lutter avec avantage contre les mesures adoptées par le gouvernement russe, les juifs ont deux armes formidables : l'or et le *Kahal*.

(1) *Univ. isr.*, 14 avril 1911, p. 152.
(2) *Jewish Chronicle*, 24 mars 1911, p. 12.
(3) *Jewish Chronicle*, 21 avril 1911, p. 8.
(4) *Arch. isr.*, 3 nov. 1910, p. 351.
(5) *Jewish Chronicle*, 27 janv. 1911, p. 10.
(6) *Univ. isr.*, 30 déc. 1910, p. 504.

L'or, ils l'arrachent au peuple russe par l'usure ; et l'or étranger leur est versé par les communautés juives d'Europe et d'Amérique. Pour n'en citer que quelques exemples : les juifs usuriers de Moscou (ville en dehors du territoire autorisé) prélèvent 96 °/₀ sur leurs prêts, et touchent ainsi, d'après la statistique officielle, 6 millions de roubles (plus de 13 millions de francs) d'intérêts par an, puisés dans les poches de la population indigente (1). *Sur 6 millions de juifs, plus du septième tient un cabaret, et le cabaretier juif est à la fois receleur, prêteur sur gages, proxénète, facteur et accapareur de produits agricoles.* Quant aux colporteurs juifs, autre variété d'usuriers, il est impossible d'en compter le nombre en Russie (2).

Voici un tableau suggestif, fourni par les revues juives, du montant de la valeur des terres appartenant aux juifs, dans six gouvernements seulement de la Russie Blanche et du Sud-Ouest. Plus que toute autre chose, il démontre ce qu'il faut penser des persécutions infernales auxquelles serait soumis le juif dans l'empire russe. Car de deux choses l'une : ou bien ces persécutions sont vraies, et alors que dire des moyens employés par les juifs pour accaparer dans ces conditions la fortune publique ; ou bien leur situation est loin d'être aussi précaire s'ils peuvent ainsi s'enrichir par des moyens licites.

	En millions de roubles	o/o du prix total des terres	o/o des Juifs par rapport aux autres nations.
Vitebsk. . . .	26.653	11.5 o/o	11.5 o/o
Volhynie. . .	33.560	6.2	13.8
Kiew	56.794	7.5	12.7
Minsk. . . .	23.807	12.3	13.9
Mohilev. . . .	17.724	7.2	11.0
Podolie. . . .	38.108	5.8	12.2 (3)
	196.256		

Quant à l'or étranger, nous le trouvons partout.

La *Jewish Colonization Association* a fondé 270 caisses de prêts en Russie. Ces caisses ont consenti en 1909 pour

(1) *Le Nord*, « le Sémitisme et le Nihilisme », nº 35, 30 août 1890, p. 8, col. 3.

(2) Reclus, *les Juifs en Russie*, pp. 37, 51-53 ; — *Géogr.*, t. V, pp. 518.

(3) *Arch. isr.*, 16 juin 1910, p. 187.

18.690.000 roubles (48.548.000 francs) et disposaient, à la fin de 1910, d'un fonds de roulement de 8 millions de roubles (1).

D'après le rapport du secrétaire de l'*Alliance israélite universelle*, M. Bigart, 5.422.730 francs ont été distribués par l'*Alliance* aux juifs de Russie (2). La presse antisémite russe dénonce l'envoi par des organisations juives étrangères d'un million de francs aux Cadets qui ont soutenu la motion de la suppression du territoire juif. Elle attaque les organisations juives en Russie (3).

Ces organisations juives peuvent toutes entrer sous une dénomination commune : le *Kahal*.

Il existe en Russie une *corporation* très nombreuse, très puissante par les capitaux dont elle dispose, constituée *en un État à part dans chaque État*. Fractionnée dans chaque localité en populations autonomes, elle obéit à une sorte de gouvernement occulte, tant administratif que judiciaire, représenté, l'un par le *Kahal* (commissaire administratif), l'autre par le *Bet-Dine* (tribunal judiciaire.) Cette corporation, c'est tout Israël disséminé de corps, mais uni d'esprit, de but et de moyens. Le *Bet-Dine* est le saint tribunal institué par la loi du Talmud pour prononcer des jugements dans un procès entre deux juifs ou entre un juif et le *Kahal*, et dispenser ainsi les juifs de recourir aux tribunaux chrétiens. Cependant, il ne faut pas s'y tromper, le *Bet-Dine* est sous la haute protection du *Kahal* et ne forme, pour ainsi dire, que la section judiciaire de cette autorité suprême à laquelle tout juif doit être absolument soumis. C'est par les sanctions pécuniaires et le *Hérem* (excommunication majeure) prononcées par le *Bet-Dine* que le *Kahal* se fait obéir aveuglément des juifs.

Le *Kahal* poursuit un double but : 1° vendre aux juifs le droit d'exploiter non seulement la propriété immobilière et mobilière appartenant à des non-juifs, mais encore les personnes elles-mêmes ; 2° paralyser le travail de la Commission instituée par le tsar, en vue d'étudier la question juive en Russie, car le *Kahal* entend résoudre cette question à sa manière. Comment y parvient-il ? Au moyen de ses *agents* ou *facteurs*. Ces agents sont chargés de la surveillance des juifs

(1) *Univ. isr.*, 16 juillet 1910, p. 557.
(2) *Arch. isr.*, 24 nov. 1910.
(3) *Jewish Chronicle*, 11 mars 1911, p. 16.

à la police et des offres de dons aux employés pour les corrompre. On les trouve partout ; dans le commerce, dans toutes les branches d'affaires, dans les bureaux de la police, de l'administration, de la justice, dans les banques, etc. Dans toute affaire, de quelque nature qu'elle soit, ils sont les intermédiaires obligés. C'est à l'aide de ce talisman que les juifs sont arrivés à frapper d'inertie toutes les mesures dictées par l'autorité pour protéger la population indigène contre l'activité pernicieuse des juifs. Grâce à ce talisman, les juifs sont parvenus rapidement à s'emparer de tous les capitaux, à acquérir une situation prépondérante et une influence décisive sur tous les produits du pays où ils sont campés. Par lui, ils suppriment toute concurrence commerciale et industrielle de la part des autochtones, voire dans les métiers peu pénibles, tels que couturiers, tapissiers, ferblantiers, etc.

Pour gagner de hautes influences, corrompre les juges, la police, les agents de l'administration, l'or juif est semé largement. Pour alimenter sa caisse, le *Kahal* prélève des impôts sur tous les juifs de Russie, proportionnellement à leur fortune. Ces impôts sont de diverses natures : 1° impôt du capital, soit en monnaie, soit en marchandises, soit en créances hypothécaires ; 2° impôt de la propriété immobilière ; 3° impôts de différents autres revenus tels que loyers, etc. Chaque juif doit confirmer par serment l'évaluation de sa fortune.

Il y a aussi l'impôt spécial pour paralyser le projet du gouvernement relatif aux juifs en général ; l'impôt sur les cabarets et les fournisseurs d'eau-de-vie ; l'impôt du *Koscher*, dit *impôt de la boîte*, prélevé sur les droits d'abatage et de boucherie, et qui sert à fournir l'argent nécessaire à la corruption des employés du gouvernement. Le plus merveilleux dans l'organisation de cette loi *Koscher*, c'est qu'elle est mise, aujourd'hui, sous la protection du gouvernement russe, devenu ainsi le soutien de cette institution éminemment juive. *Cette loi ne craint aucun ennemi en Russie.*

Mais si le *Kahal* prélève des impôts sur les juifs, il autorise, par contre, ces derniers à rançonner et ruiner les *Goïm*, et ce sont, en définitive, les chrétiens qui alimentent, bien malgré eux, la caisse du *Kahal*. Ajoutons, enfin, les dons des communautés étrangères, dons souvent considérables. Le cadre restreint de cette étude ne nous permet pas de nous étendre davantage sur cette formidable organisation. Nous en avons

assez dit, cependant, pour montrer la toute-puissance du *Kahal*, puissance qui dépasse de beaucoup les bornes de l'empire russe et qui se fait sentir dans tous les pays d'Europe où les juifs sont implantés (1).

Ces quelques aperçus sur le rôle joué par le *Kahal* sont corroborés par le député libéral et philosémite M. A. Gredeskul. Parmi les arguments qu'il emploie pour convaincre la Douma de la nécessité de supprimer le territoire juif, le député s'exprime ainsi : « Et puis, qui ne sait que, par mille « moyens, les juifs arrivent à s'infiltrer dans les régions si- « tuées hors de la fameuse *limite* et à y rester pendant de « longues années, et cela, moyennant de multiples pots-de- « vin, distribués au vu et au su de tout le monde, aux divers « agents de l'autorité » (2) ?

Ne plaignons donc pas Israël d'être sous la férule russe ; plaignons plutôt la Russie de porter un pareil chancre en son sein, et répétons avec les antisémites russes : *Delenda est Carthago* ! Il faut détruire la race juive, ou la forcer à quitter sa proie !

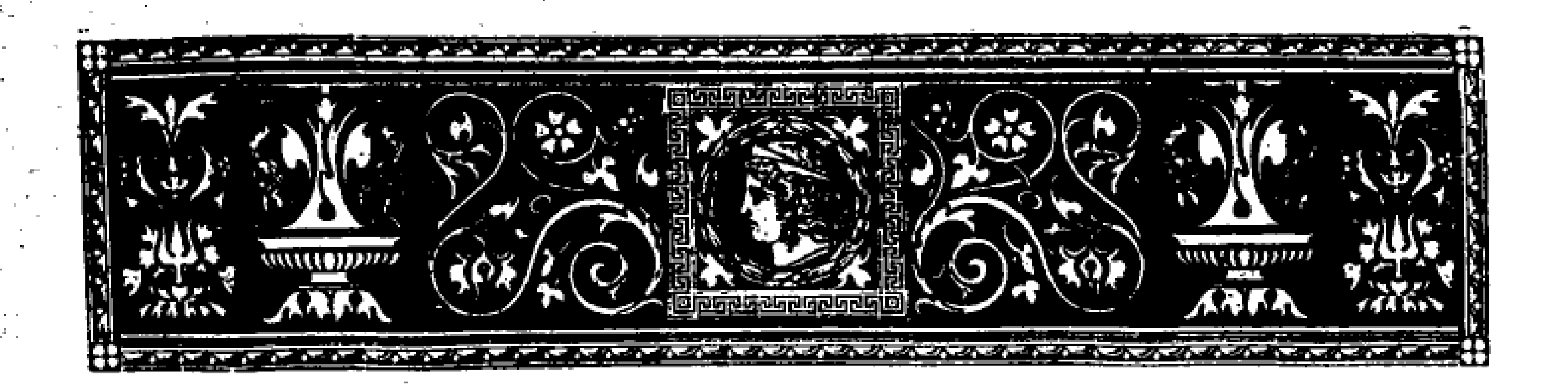
G. de Lafont de Savines.

(*A suivre.*)

(1) Cf. pour renseignements : *la Russie juive*, par K. de Wolski, *passim*, et notamment pp. 2, 32, 45-50, 55, 67-70, 87, 171-172, etc. Nous aurons occasion d'étudier particulièrement le *Kahal*.

(2) *Documents du progrès*, cités par *Univ. isr.*, 30 sept. 1910, p. 83.





LES LOGES

ET LA

déchéance de la tradition militaire

AU DÉBUT DE LA RÉVOLUTION

I

Le philosophe et l'historien dénoncent, dans la Révolution, tantôt un complot de la Franc-Maçonnerie et tantôt une trame de l'Angleterre. Accusations aussi fondées l'une que l'autre ; mille faits justifient les reproches des contemporains et donnent raison à nos propres doléances. Mais pourquoi les puissances destructives trouvent-elles, à la fin du XVIIIe siècle, le terrain de culture qui leur fit défaut, au temps de la Ligue et de la Fronde ? Pourquoi la France se laissa-t-elle vaincre, sous Louis XVI, par les causes de dissolution qu'elle avait bravées sous Henri IV et Louis XIV ? Pourquoi quelques arquebusades triomphèrent-elles, au XVIIe siècle, des émeutes qui, cent cinquante ans plus tard, culbutent la Monarchie ? N'hésitons pas à mettre sur la sellette les ennemis du dehors et les conspirateurs du dedans. Mais auprès des coupables occultes ou ostensibles, ménageons une place aux Français les plus dévoués, aux magistrats, aux Princes qui

se laissèrent intoxiquer par le virus maçonnique et que paralysèrent la bonté et l'incertitude.

Si, à partir des dernières années du XVIIe siècle, l'âme nationale offre plus de prise aux sophismes et moins de résistance aux crimes, c'est qu'elle commence à se vider de l'idée divine. Si, peu à peu, La Motte Le Vayer, Bayle, Fontenelle, Diderot, Voltaire, Rousseau, les Encyclopédistes, supplantent Bossuet, Corneille, Pascal, Fénelon, Racine, dans l'estime des gens de cour et des beaux esprits, c'est que les nouvelles doctrines cajolent les nouvelles mœurs. Diderot, Voltaire, Rousseau, la Constituante et la Convention auraient vainement fait le siège d'une nation vigoureuse, défendue par de solides murailles. Les philosophes de la nature et les proconsuls de la Terreur ne forcent qu'une cité languide autour de laquelle s'espace une enceinte de remparts déjà pourris. Sans doute, cette cité, au moment où elle succombe, offre encore les apparences de la vie. Il en est d'elle comme de ce « M. Waldemar » dont Edgar Poë nous raconte « le cas » si instructif et si troublant. Les lèvres de M. Waldemar n'avaient perdu ni le verbe ni le sourire. Quand les dernières rougeurs du visage disparurent, comme des flammes effacées par un souffle, « M. Waldemar » parlait encore sous son linceul. Mais, vain simulacre ! La mort, — on le reconnut plus tard, — n'en avait pas moins conquis ce corps parfumé de benjoin et poudré de riz à la maréchale. Non moins putrescente, sous ses mouches et sous son rouge, la société du XVIIIe siècle n'a, elle aussi, que le fard de la santé et les gestes de la vie.

Quel évangile professe donc le « monde » que l'Encyclopédie acheva de détériorer et que saccagea la Révolution, sa fille ? Nos pères estiment que l'homme n'a d'autre but que lui-même et que la société n'a d'autre fin que l'homme. Foncièrement bon, que doit faire l'homme pour rester honnête ? S'abandonner à ses instincts. Point de péché originel et, par conséquent, point de Rédemption ni de Rédempteur. Vierge de toute tare, l'homme ne doit pas plus se battre la poitrine que faire pénitence. La tradition, la race, la famille, ont encombré les cerveaux de préjugés et d'erreurs. Aux réformateurs de débarrasser l'homme des bandelettes qui le compriment et de l'arracher à l'hypogée où la superstition l'enferme. Le seul flambeau qui doit l'éclairer, c'est sa raison, — et non une révélation extérieure, contredite par la philosophie

et démentie par l'histoire. Pendant des siècles, les prêtres s'appliquèrent à leurrer le monde de fables, de légendes et de mensonges. Vengeons-nous de cette tyrannie de l'imposture en déclarant la guerre à la caste sacerdotale. Guerre aux rites ! Guerre aux temples ! Guerre aux prêtres ! La religion a défait l'homme ; il appartient à la Révolution de le refaire.

Voilà le Coran qui, propagé par les Loges, maléficie toutes les classes, — sauf les artisans et les laboureurs, préservés de la contagion par l'isolement, par l'éducation traditionnelle et par le catéchisme. Si, dans la même catégorie sociale et dans la même famille, l'Encyclopédie et Rousseau ne poussent pas chaque membre aux mêmes excès, c'est que, suivant les individus et l'ambiance, la saturation diffère. Chez les uns, le poison de la nouvelle doctrine vicie non seulement la pensée, mais la volonté, tandis que, chez les autres, les toxines, moins nombreuses, paralysent le malade, sans le faire délirer.

Ainsi, les officiers et les jacobins que les premiers troubles de la Révolution mettent en face les uns des autres, ceux-ci dans le camp de l'émeute, et ceux-là dans le camp de l'ordre, burent aux mêmes coupes et respirèrent le même air. Sur les contrôles de la même Loge, les noms des proscripteurs de la Terreur ne se mêlent-ils point souvent aux noms de leurs futures victimes ? Sans doute, la tradition ancestrale, l'instinct de la race, le sentiment de l'honneur, empêchent beaucoup d'officiers et de gentilshommes d'obéir aux lois de la logique. Mais l'ascendant que le *Contrat social* et l'*Emile* exercent sur l'aristocratie n'en favorise pas moins l'œuvre des jacobins et la dissolution de la France. Si, sauf quelques nobles, comme Biron, Custine, etc., qui se rallieront franchement aux idées révolutionnaires, les châtelains, pris en masse, ne sont pas assez contaminés par l'erreur pour donner au nouvel Islam le concours de leur épée, ils subissent suffisamment, toutefois, cette influence, pour s'immobiliser dans le doute et dans l'inertie. Faut-il rappeler que les « seigneurs » qui commandèrent l'armée vendéenne, les Lescure, les La Rochejacquelein, les d'Elbée, les Bonchamp, les Talmont, les Charette, etc., ne marchèrent que sur les sommations des laboureurs opprimés par la République et jaloux d'en secouer le joug ? Le « noble » n'aurait pas laissé prendre cette initiative à ses métayers s'il n'avait pas souffert lui-

même du malaise intellectuel et moral qui, malheureusement alors, anémiait son énergie et disloquait son ordre. A défaut d'une ardente connivence, la passivité de l'aristocratie fit pourtant le jeu du jacobin. Qu'arriva-t-il, en effet ? Au lieu de disputer la place à l'ennemi, officiers et nobles l'abandonnèrent. Dans leurs provinces, sur leurs terres, les mêmes hommes auraient pu lever, discipliner et conduire des forces contre la démagogie naissante. En l'emportant sur le parti de l'offensive, le parti de l'évasion précipita le triomphe de la Révolution et hâta notre catastrophe.

Cent vingt mille nobles laissèrent derrière eux des influences, des intérêts, des prestiges et des forces qui faisaient de chaque seigneur une autorité sociale et un pouvoir guerrier, naturellement hostiles au désordre. La frontière franchie, — ce patrimoine, cette maîtrise et cette clientèle, la fuite les annule et la Révolution les confisque. Le jour où les gentilshommes divorcent avec leur patrie, ils abdiquent leur crédit et ruinent leur fortune. Chez nous, ils étaient des puissances ; — en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, que sont-ils ? Des épaves. Se figure-t-on la tournure qu'auraient prise les insurrections de la Vendée, de la Bretagne, de la Normandie, du Vivarais, du Languedoc, si les douze mille officiers de Condé avaient formé les cadres de l'armée catholique et royale ? En s'en allant, la noblesse militaire condamne elle-même sa cause à la déroute et la France à la Terreur. Ce n'est pas le conventionnel Le Carpentier qui fait échouer la Vendée à Granville et qui la frustre, ainsi, de la citadelle d'où les bataillons royalistes, enfin ravitaillés, se seraient élancés contre la Convention et contre la capitale, — c'est l'émigration. Dès l'année suivante, les Bas-Normands, groupés autour du général de Frotté, n'attestèrent-ils pas, dans plus de cinquante rencontres, l'ardeur de leur foi monarchique ? Mais les émigrés de Jersey s'étaient mis à la solde de l'Angleterre. Ennemis irréductibles du gouvernement britannique, les royalistes de la Manche ne pardonnèrent pas aux diplomates de la Vendée cette aberration et cette duperie qui, trente ans plus tard, devaient frapper à mort la dynastie restaurée. Du haut des remparts de Vauban, les royalistes granvillais avaient eux-mêmes fait pleuvoir les pavés sur les alliés de l'Angleterre. Est-ce à dire que ce pacte fut illégitime ? Non, certes ! Pas plus que le pacte de la France avec les colonies américaines

insurgées contre leur mère patrie, contre l'Angleterre ! Mais le Normand estima que ce concours de la Grande-Bretagne ne pouvait être qu'illusoire et, par conséquent, funeste.

II

La mission de gouverner un peuple implique l'obligation de le défendre. La philosophie du XVIIIe siècle n'est pas moins hostile à la tradition nationale qu'au dogme catholique. Les Encyclopédistes, les Loges et Rousseau flétrissent l'emploi de la force et condamnent la guerre. Tout à la fois victime et précurseur du Pacifisme naissant, Louis XVI abdique — le premier de sa Dynastie — la magistrature militaire que lui ont conférée l'exemple de cinquante rois et l'onction de Reims. En soustrayant le Dauphin à ses fonctions héréditaires, son médiocre gouverneur, Lavauguyon, n'a pas semblé se douter qu'il acheminait lui-même son élève vers la déchéance et vers l'échafaud.

La sacerdoce du roi de France n'a rien de commun avec le rôle du roi d'Angleterre. Si l'Angleterre se présente à nous comme une citadelle que protège, sur tous ses fronts, le fossé d'une mer à peu près infranchissable à l'envahisseur, la France, invulnérable à l'Ouest, au Sud et au Sud-Est, grâce à l'Atlantique, aux Pyrénées, à la Méditerranée et aux Alpes, offre, en revanche, sur son front Nord et sur son Est, trois lignes d'invasion, — trois vallées, — la vallée de l'Oise, la vallée de la Marne et la vallée de la Seine, — toutes les trois ouvertes aux convoitises et aux armes de l'Allemagne.

Circonvenu par l'Océan, le roi d'Angleterre n'a pas besoin de veiller, jour et nuit, la lance au poing, sur la plateforme de son donjon, pour observer et déjouer les manèges d'un ennemi sans cesse aux aguets d'une provocation ou d'une défaillance. Cette sécurité le dispense du harnais de guerre et l'exempte de ses servitudes. Souverain d'un royaume que nul voisin ne harcèle, et chef d'un peuple que nul péril du dehors n'oblige à mettre ses destins sous la sauvegarde d'un soldat, le monarque de la Grande-Bretagne se trouve, par là même, contraint d'accorder à ses sujets, sans inquiétude sur leurs frontières, les libertés et les agitations du forum.

En face du roi anglais, que la protection de l'Océan affran-

chit des sollicitudes guerrières, qu'est-ce que le roi de France ? Un soldat couronné ! La nature l'a constitué le gardien armé et casqué d'un territoire perpétuellement accessible à l'agression d'un adversaire avide d'agrandissements et de conquêtes. La guerre exclut les discussions des parlements et les pourparlers des chancelleries. Il faut donc que l'arbitre de la nation française — tuteur suprême de son existence — soit aussi, comme tous les chefs militaires, le seul interprète de sa volonté. Aux Anglo-Saxons les combats de la tribune ! Aux Français les mêlées du champ de bataille ! La situation géographique de chaque État trace à chaque gouvernement sa besogne, sa charte et son histoire.

Jusqu'à la fin du XVIIe siècle la royauté française s'acquitta de ce métier et ne faillit point un seul jour à son rôle. Pendant que les sujets vaquent à leurs devoirs ou à leurs plaisirs, l'autorité royale, le glaive au flanc, fait respecter leurs intérêts et leurs droits. Wisigoths, Sarrasins, Normands, Grandes Compagnies, Anglais, Allemands, Espagnols, Huguenots, tentent en vain de détruire l'œuvre amorcée par Clovis, consolidée par Charlemagne et bénie par l'Église. Nos princes chassent les uns et subjuguent les autres, disputent à l'étranger le sol offert par la Providence au déploiement de notre génie et protègent contre les souillures de l'invasion l'intégrité de notre foi, de nos traditions et de nos espérances.

Pourquoi le plus guerrier des Bourbons, Henri IV, — malgré la campagne qu'il mène, à coups d'arquebuse, contre son peuple, — demeure-t-il pourtant le seul roi « dont la France ait gardé la mémoire » ? Pourquoi, de nos jours encore, son image défie-t-elle quand même l'indifférence des hommes et l'usure des choses ? C'est que la France, vieillie, sent d'instinct qu'elle ne peut recouvrer ses forces qu'aux sources mêmes où les puisa la France naissante. Nos premiers rois furent des chefs militaires qu'acclamaient les soldats, après les avoir promenés autour du camp, debout sur un pavois triomphal. Selon le mot de Lacordaire, « notre patrie naquit à Tolbiac, dans la sanglante fumée d'un champ de bataille. » Fascinée par la vision des temps héroïques où se forgea son destin, la France, même après plus d'un siècle de révolutions, n'admet, encore aujourd'hui, d'autre type de souverain que le roi-soldat, toujours prêt à sacrifier sa vie et à risquer son trône pour préserver le repos ou venger l'honneur de son peuple.

A Paris, nos rois habitaient une forteresse : le Louvre, tout ensemble siège de leur fonction et symbole de leur charge. En émigrant à Versailles, dans un fastueux palais, les Bourbons biffent ce rite solennel du sacre où l'archevêque de Reims remet au roi l'épée pour lui rappeler sa vocation et lui notifier son ministère. A partir de Louis XIV, — au chef militaire succède « un soudan de féerie ». Louis XV assiste, il est vrai, à la dernière victoire de la Monarchie, — à la bataille de Fontenoy, — mais c'est un général, — et un général étranger, qui conduit la Maison du Roi au feu et qui supplante le prince au péril et à la gloire. En se laissant déposséder de ses devoirs, la Monarchie française fait sortir de leurs antres les factieux qui, demain, la déposséderont de ses droits.

Une déférence machinale à la tradition impose à Louis XVI et à ses frères, au comte de Provence et au comte d'Artois, un gouverneur qui sort de l'armée et qui s'est même distingué dans quelques rencontres. Mais le duc de Lavauguyon semble moins soucieux d'utiliser ses titres militaires que désireux de se les faire pardonner. Les élégances de Versailles n'excluent-elles pas les réalités de la guerre ? Si Lavauguyon meuble de quelques notions théoriques l'esprit de son élève, le Dauphin ne reçoit aucun commandement qui le mette en contact avec le soldat. Personne ne le conduit sur un terrain de manœuvres où le futur chef suprême de l'armée pourrait s'initier à son métier et à son devoir.

Le croirait-on ? Quand l'empereur Joseph II vient à Paris, en 1777, ce n'est pas sans surprise qu'il apprend que son beau-frère Louis XVI ne connaît et n'a visité les Invalides ni l'Ecole militaire. Or, Louis XVI, âgé de vingt-trois ans, gouverne la France depuis 1774. A cette époque, tandis que les rois de l'Europe méridionale s'assoupissent dans une nonchalance presque asiatique, les souverains du Nord rivalisent de vigilance et d'activité guerrières. Mais, au lieu de s'inquiéter de l'agitation de la Prusse et de former un prince capable de contrecarrer un jour ce voisin et ce rival, les éducateurs du futur roi, endormis par Voltaire, empoisonnés par les Loges, semblent plutôt fixer les yeux sur l'indolente Espagne que sur le tumultueux Brandebourg.

Lamentable émulation d'inertie ! La vie de cour assujettit nos princes français à des exercices automatiques qui, peu à peu, endorment leur volonté. Aux naturelles explosions d'une

âme exubérante, l'étiquette substitue une activité habitudinaire et des gestes figés. La chasse entretient, il est vrai, la vigueur musculaire de la race et rattache encore ces élégantes Altesses aux robustes féodaux des premiers siècles. Mais c'est seulement sous les arceaux des frondaisons royales, c'est sous les futaies de Compiègne ou de Fontainebleau que se déploie cette belle ardeur physique. La forêt l'emporte sur le forum. S'il faut en croire le marquis Louis de Bouillé une sorte de timidité isole le prince de l'armée et l'éloigne de la puissance qui, tant de fois, sauvegarda la France et le trône.

« Qui quitte l'épée quitte le sceptre », dit un vieil adage français. Un roi-soldat aurait dirigé la Révolution ; un roi « civil » se trouve contraint de la subir. Chrétien investi de toutes les vertus privées, roi plein de tendresses pour son peuple, âme inaccessible à la peur, au milieu de ces jours tragiques où le sort de la Monarchie dépend d'un glaive, Louis XVI refuse de mettre en mouvement une troupe héréditairement prête à sacrifier sa vie pour l'intégrité de la France et le salut de son chef.

Une résistance à main armée apparaît pourtant, alors, comme l'*ultima ratio* des champions du droit royal. Mirabeau lui-même ne voit pas d'autre issue à la crise. Au lendemain du décret qui, frappant de déchéance les prêtres fidèles à leur Dieu (26 novembre 1790), déchaîne sur notre pays la proscription et la mort, une note, remise par le tribun à Louis XVI, estime que l'heure est venue de dénoncer l'Assemblée usurpatrice aux Français indignés de ses prévarications. Il faut lancer le peuple frémissant à l'assaut de cette caverne. Mais les entreprises belliqueuses ne peuvent séduire un roi et des ministres étrangers aux choses de la guerre.

Mais si les hommes sont infidèles au devoir, il reste de nombreux officiers avides de coups d'épée et de sacrifices. Le 10 août, un billet royal leur interdit de mourir pour la cause du prince et la sûreté de la France. Cette fois, tout est fini.

III

Ni le comte de Provence ni le comte d'Artois ne semblent mieux instruits de leur histoire et plus soucieux de leur tâche. En donnant aux officiers de l'armée de terre et de mer le signal de l'émigration, ils désagrègent les seules forces qui

auraient pu préserver la France de la Terreur et conjurer l'anarchie.

Faire appel aux puissances étrangères contre la Révolution, c'était ignorer que le traité de Westphalie avait mis fin à la République chrétienne du moyen âge, c'était surtout oublier que la France avait abaissé la maison d'Autriche, fait la guerre de Sept Ans et donné des troupes et la victoire aux insurgents d'Amérique. Quand le comte de Provence et le comte d'Artois se rendent auprès du roi de Sardaigne pour fomenter sur notre frontière de chimériques trames, un bourgeois du Languedoc, le valeureux Froment, qui vient de se mesurer à Nîmes avec les huguenots des Cévennes, accourt à Turin et s'efforce de détourner les princes d'une entreprise que l'honneur et la raison condamnent. Les deux Altesses royales peuvent-elles, en effet, se flatter de désarmer les rancunes des puissances qu'ont ulcérées les conquêtes de la Monarchie française ? Et convient-il à la famille qui dominait hier l'Europe de reconnaître qu'elle ne domine même plus aujourd'hui la France ? Si les frères de Louis XVI ont perdu la mémoire du magistère qu'exercèrent les chefs de leur race, les vaincus reconnaissent mieux les annales de l'Europe et les exploits de nos ancêtres. Nos malheurs, certes, les préoccupent, mais pourquoi ? C'est que l'occasion leur paraît bonne, non pour les finir, mais pour les exploiter. Altérés de vengeance, les rois songent moins à protéger qu'à démembrer le pays qui n'a grandi qu'à leurs dépens et qui ne s'est enrichi que de leurs dépouilles.

Que faut-il donc faire ? Au lieu de lutter contre la Révolution, sur un sol où les frères de Louis XVI ne sont que des fugitifs, dépourvus de crédit, de sympathies et de soldats, Froment adjure les fils de France de défendre le patrimoine qui porte leur nom et de réserver leur confiance au peuple qui, deux ans plus tard, fécondé par le sang des martyrs, enfantera des légions auxquelles il ne manqua qu'un prince pour les conduire au feu et au devoir.

Instances inutiles ! Les apologistes du pacte avec les cours étrangères font taire les champions du pacte avec la patrie et avec ses détresses. Deux ans avant la mort de Louis XVI, lorsque tout invite le comte de Provence et le comte d'Artois à s'inspirer de l'audace et de la foi du Béarnais ; — quand la voix des ancêtres leur crie de diriger contre les jacobins une offensive qu'implorent tous les opprimés ; — quand la Nor-

mandie, la Bretagne, le Maine, s'enrôlent dans la conjuration du marquis de la Rouarie ; — quand le Vivarais et les Cévennes, dociles à l'appel de Claude Allier et de Malbosc, se soulèvent ; — quand le Lyonnais, le Forez, la Savoie, le Comtat-Venaissin, la Provence, s'agitent, c'est le parti des pourparlers et de l'évasion qui l'emporte.

L'abdication de tant de chefs militaires voue l'armée catholique à la défaite et la République au triomphe. Trente Vendées auraient fait capituler la Convention : les jacobins devaient fatalement venir à bout d'une seule. L'adversité, qui libère le commun des hommes de leurs ignorances et de leurs faiblesses, n'instruit ni ne corrige les princes de la famille royale, esclaves des rites et victimes des protocoles. Quel observateur, quel moraliste aurait pu croire que des jeunes gens dont tant de Français soutenaient, l'épée à la main, les droits, ne s'armeraient pas des résolutions les plus viriles en face des officiers proscrits, de la noblesse égorgée et des prêtres assassinés ?

Ce renoncement à la magistrature militaire porte un coup fatal à la popularité de la branche aînée. Curieux prestige du soldat ! Certes, les Condé, en s'incorporant à l'armée autrichienne, avaient froissé le sentiment patriotique des républicains qui se battaient contre eux. Mais ils avaient manié l'épée ! Mais ils avaient affronté les hasards de la guerre ! Mais ils avaient risqué leur vie pour un idéal ! On raconte que le général Hoche, sondé par les royalistes, accueillit sans répugnance leurs ouvertures. « Rétablir la Monarchie, soit ! dit le « pacificateur de la Vendée », mais quel sera le roi ? — Le comte de Provence ! — Jamais ! répliqua Hoche. Si vous désirez que je me rallie, prenez Condé, je ne veux avoir pour roi qu'un soldat ! »

Il serait assurément injuste de ne pas rendre hommage à la dignité de Louis XVIII, à l'inflexibilité de ses revendications, à l'obstination de son idéalisme, à la ténacité de ses espérances. Au milieu des ingratitudes et des transes de l'exil, le comte de Provence, insensible à la cruauté des hommes comme à l'inclémence des événements, n'oublie jamais qu'il est le droit, l'honneur et l'avenir ! Ni les violences de la Révolution, ni les victoires de César n'obscurcissent dans son âme le pacte millénaire de Reims et ne lui font fermer les yeux sur les nécessaires réparations de demain.

Le Dauphin mort, quand la couronne de saint Louis sort

du Temple et, franchissant les Alpes, va ceindre la tête du proscrit de Vérone, une lettre, écrite par le nouveau roi au duc d'Harcourt, nous montre un prétendant inattendu, un prince anxieux de conquérir son royaume, non la plume aux doigts, mais l'épée au poing. L'ardeur guerrière des ancêtres palpite sous la mamelle gauche de ce philosophe qui s'est moins fait connaître jusqu'ici par sa témérité que par sa cautèle. Avec quelle clairvoyance Louis XVIII pronostique l'inévitable mésestime qui sigille les princes sourds à l'appel des aïeux et rebelles à l'action !

« Ma situation, — déclare le frère de Louis XVI, — est « semblable à celle de Henri IV, sauf que mon aïeul avait « beaucoup d'avantages que je n'ai pas. Ai-je porté les armes « depuis l'âge de seize ans ? Ai-je gagné la bataille de Coutras ? « Non, je me trouve dans un coin d'Italie.

« Une grande partie de ceux qui combattent pour moi ne « m'ont jamais vu. Je n'ai fait qu'une campagne dans laquelle « on a à peine tiré un coup de canon.

« Mon inactivité forcée donne occasion à mes ennemis de « me calomnier. Elle m'expose même à des jugements défa-« vorables que je ne puis appeler téméraires, parce que ceux « qui les portent ne sont pas instruits de la vérité.

« Puis-je conquérir ainsi mon royaume ?

« *Je le répète : si je n'acquiers pas une gloire personnelle, si* « *mon trône n'est pas entouré de considération, mon règne sera* « *peut-être tranquille par l'effet de la lassitude générale, mais* « *je n'aurai pu construire un édifice solide.*

« Si je reste en arrière, si je n'emploie pas non seulement « ma tête, mais mon bras pour monter sur le trône, je perds « toute estime personnelle, et si l'on pouvait penser que ce « fût de mon plein gré que je n'ai pas joint mes fidèles sujets, « mon règne serait plus malheureux que celui d'Henri III. »

Tant de clairvoyance fait trembler ! Comment se fit-il que l'auteur de cette lettre si sensée, si française et si prophétique, au lieu de mettre flamberge au vent, ne brandit, pendant un quart de siècle, que l'écritoire ? Pourquoi Louis XVIII, au lieu de conduire lui-même les royalistes à l'assaut de la Révolution, ne dressa-t-il contre elle que les embûches de ses dépêches et de ses épîtres ?

Une telle résistance à la destinée déroute le psychologue. Sans doute, le comte de Provence et le comte d'Artois allèguent le mauvais vouloir du Foreign-Office et s'en décorent

comme d'une excuse, pour expliquer leur immobilité et voiler leur faute. Mais Louis XVIII aurait dû d'autant mieux braver la malveillance des ministres anglais qu'il ne s'illusionnait ni sur leurs sympathies ni sur leurs desseins. « L'Angleterre « veut faire la contre-Révolution sans moi, — écrit le prince « au comte de Saint-Priest, — pour qu'après ma restaura- « tion je n'aie pas, aux yeux de la France, la considération « qui me sera nécessaire. »

Eh bien ! puisque les roueries de la diplomatie britannique n'échappent pas à Louis XVIII, pourquoi le roi les favorise-t-il ? Pourquoi s'abandonne-t-il à une inertie qu'il sait non moins funeste à nos intérêts qu'à son honneur ? Pourquoi s'isole-t-il dans une passivité si contraire à la cause nationale et si propice à l'égoïsme britannique ? Inexplicable énigme ! Mais non ! Comment ne pas voir dans l'éducation purement civile donnée aux derniers princes de la Maison de Bourbon, sous l'ancienne Monarchie, un complot maçonnique contre la dynastie ?

Vingt-cinq ans de dépêches, de mémoires, de correspondances, de protestations, n'auraient pas anéanti le Premier Empire. Pour sombrer, il fallut que Napoléon abattît lui-même la nef qui portait sa fortune.

Pourquoi donc la Royauté perdit-elle la partie ?

Ce qui lui manqua, ce ne fut point le peuple, mais un soldat. Dès le début de la Révolution, si les escadres et les bataillons s'insurgent, c'est que ni l'armée de terre ni l'armée de mer n'ont une épée. Depuis près d'un siècle, les Bourbons, d'année en année, se dérobent à tout contact avec le soldat. Sous les premières races, l'homme de guerre — *conviva regis* — ne se séparait jamais du roi de France.

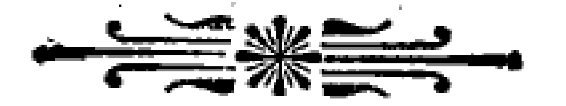
En 1789, à ce compagnon héréditaire du prince, a succédé l'homme de joie, le bateleur, le mime. Évincée de son poste, l'armée de l'ancien régime ne se reconnaît plus dans une cour où le culte du plaisir a supplanté la religion du devoir. En se mutinant, Châteauvieux, Royal-Champagne, *le Léopard*, *l'Embuscade*, *la Capricieuse*, équipages et régiments, n'abjurent pas les droits de l'autorité royale, mais en proclament la carence. Loin de répudier le pouvoir suprême, leurs séditions le postulent.

Toute la Révolution n'est qu'un appel à l'hégémonie du chef traditionnel absent. Si, dès le début des troubles, un prince avait pris le commandement supérieur des bandes

vendéennes, bretonnes, poitevines, flamandes, languedociennes, mancelles, normandes, cévenoles, provençales, comtoises, etc., qui, d'un bout du territoire à l'autre, se soulevèrent contre la République, la Convention n'aurait pas résisté deux mois à cette offensive de la France croyante et armée. Mais, privés d'un maître qui les anime de son souffle, les généraux royalistes luttent les uns contre les autres, Talmont contre La Rochejaquelein, Stofflet contre Charette, Puisaye contre d'Hervilly, etc., également incapables de coordonner une campagne et de tracer un plan d'ensemble, en proie à des conflits d'influences, obsédés par des sollicitudes locales, tantôt instigateurs et tantôt victimes de querelles qui les empêchent de lier leurs opérations militaires et de marcher botte à botte à l'ennemi. Pendant que Carnot tient dans sa main toutes les forces républicaines, l'indiscipline d'un état-major royaliste sans chef livre les soldats à l'incohérence et voue leur cause à la déroute.

Au moment où la Bastille va être prise, quelles dispositions morales prévalent donc dans les divers compartiments de la société française ? Contre une bourgeoisie surexcitée jusqu'à la fureur et jusqu'au crime par le *Contrat social*, l'*Emile* et l'*Encyclopédie* qui, comme un alcool, lui brûlent les veines, — la France n'a, pour se défendre, que les autorités traditionnelles, abreuvées des mêmes erreurs, sans en être toutefois grisées, grâce à la sauvegarde de l'éducation et à la tutelle de la race, mais par cela même, autorités sans résistance et sans muscles. Entre l'état-major jacobin en armes et les pouvoirs traditionnels sans énergie, s'intercalent deux peuples : d'abord l'immense multitude des artisans, des laboureurs, des petits rentiers, des modestes commerçants, masse honnête et chrétienne, mais, — comme toute foule dépossédée de ses chefs, — masse — sauf dans l'Ouest et dans les Cévennes — impuissante et passive ; — puis l'écume des villes et la lie des ports, — horde de faillis, de légistes, d'outlaws, d'exacteurs et d'assommeurs, toute prête à mettre ses biceps, ses sophismes et ses poignards au service du jacobin victorieux et rémunérateur ! Dans ces conditions, la victoire de la Révolution n'était-elle pas inévitable ?

OSCAR HAVARD.





Le Chevalier de Rougeville et l'Affaire de l'Œillet [1]

Si l'on ouvre à l'article : « Rougeville » un dictionnaire biographique, on y trouve que le personnage qui porte ce nom s'engagea dans les gendarmes du roi en 1775 et que, passé l'année suivante en Amérique, il y fut, de 1776 à 1783, aide de camp des généraux Lee et Washington. Or, Rougeville avait un peu plus de treize ans en 1775 et l'on ne vit jamais, même sous l'ancien régime, un gendarme de cet âge. En outre, son nom ne figure sur aucun contrôle du ministère de la guerre.

La vérité est que Rougeville — qui fut avec Batz l'un des plus extraordinaires conspirateurs de l'époque révolutionnaire — avait intérêt à se cacher ; ses biographes, trompés par le mystère volontaire dont il entoura sa vie, l'ont souvent — jusqu'aux récents travaux de M. G. Lenôtre — confondu avec son frère aîné, qui portait comme lui le prénom de Joseph, fut réellement gendarme en 1775 et mourut en Moravie, l'année 1789, des suites d'une chute de cheval.

Notre Rougeville : Alexandre-Dominique-Joseph Gonsse, naquit à Arras en 1761 de François-Joseph Gonsse, cultivateur, et de demoiselle Jeanne-Louise-Sophie Huret, son épouse ; il fut baptisé le 17 septembre en la paroisse Sainte-Croix d'Arras. Il était de

(1) G. Lenôtre, *le Vrai Chevalier de Maison-Rouge*. — Rœderer, *Chronique de cinquante jours*. — François Hue, *Dernières années du règne de Louis XVI*. — Campardon, *Marie-Antoinette à la Conciergerie*. — E. et J. de Goncourt, *Histoire de Marie-Antoinette*. — *Récit exact des derniers moments de captivité de la Reine*, par la dame Bault, veuve de son dernier concierge. — Lafont d'Aussonne, *Mémoires secrets et universels sur les malheurs et la mort de la reine de France*.

naissance roturière ; le nom de Rougeville — ajouté à son patronyme, qu'il écrivait Gonzze pour lui donner plus de distinction — était celui d'une terre possédée par sa famille. C'était, à l'époque, un usage assez courant et qui n'a point, aujourd'hui, tout à fait disparu. En s'y conformant, Dominique-Joseph ne faisait encore que suivre l'exemple de son père, qui, en 1781, faisait graver sur les flancs d'une cloche de l'église de Biangy, dont il était le parrain : « Le sieur F.-J. Gonsse, seigneur de Rougeville, Saint-Laurent et autres lieux »...

Le père Gonsse s'était enrichi par le fermage des eaux-de-vie et des grains de la province d'Artois. Il acheta, en 1775, à Saint-Laurent, près Arras, un terrain sur lequel il fit bâtir un château. Là, ses enfants furent élevés comme ceux d'un gentilhomme. Ils étaient trois : les deux frères qu'on connait déjà et une fille, née en 1770 et mariée à Pierre Cardou de Flézard, chevalier de Saint-Louis. Les garçons eurent pour précepteur un oratorien de grand talent, Joseph Lebon, qui devait siéger plus tard à la Convention, se signaler par ses cruautés et mourir sur l'échafaud en 1795.

Rougeville — nous lui laisserons désormais ce nom, qu'il agrémenta d'abord du titre de chevalier, en attendant de se décerner celui de marquis — rêvait, dès l'enfance, de gloire militaire. Enflammé par les nouvelles d'Amérique, où son frère aîné avait accompagné La Fayette, il partit à son tour pour l'armée de Washington, en mars 1782. Il n'y resta pas longtemps : en novembre suivant, l'Angleterre abandonnait la lutte et deux mois plus tard, la paix était signée. Rougeville revint à Saint-Laurent, fier de ses exploits, de ses croix de Saint-Louis et de Cincinnatus ; mais bientôt, ce champ d'action parut trop mesquin à son activité ; il partit pour Paris et réussit à se faire attacher, en qualité de fourrier des écuries, à la maison du comte d'Artois.

La Révolution, en l'obligeant de quitter son poste modeste, ruina ses espoirs d'avancement. Il ne renonça point pour cela à servir le roi, au contraire : les derniers fidèles de Louis XVI se groupèrent, au nombre de cinq à six cents, pour lui constituer une garde du corps volontaire ; Rougeville en fut. Il s'agissait non seulement de défendre le roi, mais encore de lui éviter la garde fournie par l'Assemblée et composée, pour la plus grande partie, de gens grossiers ou mal intentionnés.

Les adversaires de la royauté voyaient, on le pense bien, d'un mauvais œil ce groupement de gentilshommes ; aussi cherchaient-ils le moyen de le discréditer dans l'esprit du peuple. Le prétexte leur en fut fourni par la journée du 28 février 1791.

Le bruit avait couru que la populace des faubourgs, dirigée par des factieux, devait, ce jour-là, se porter aux Tuileries. Les fidèles serviteurs du roi coururent se grouper autour de lui, et Sa Majesté, sensible à leur zèle, se montra dans la pièce où ils se trouvaient

réunis. Les factieux firent, presque au même instant, distribuer du vin et de l'eau-de-vie aux gardes nationaux et, quand ils les jugèrent suffisamment ivres, répandirent le bruit que les gentilshommes voulaient les assassiner. Pour calmer le désordre qui s'ensuivit, le roi crut convenable d'ordonner à ses fidèles de déposer les armes (1). La Fayette, qui revenait précisément de Vincennes, harangua la foule, la félicita d'avoir sauvé la liberté ; pour donner plus de vraisemblance à sa fanfaronnade, il rappela un fait qui s'était déroulé le matin : un chevalier de Saint-Louis — probablement Rougeville — s'était présenté chez la reine, armé d'un couteau de chasse qu'il cachait dans sa manche. Arrêté, il avait été relaxé sur la caution de M. Duparc, inspecteur du château. Cela suffit à faire naître les fables absurdes d'un projet de contre-révolution et d'enlèvement du roi ; les orateurs de clubs donnèrent aux gardes du corps volontaires le nom de *Chevaliers du poignard*. On raconta que des spadassins se réunissaient quotidiennement chez le roi, qu'ils y pénétraient par une porte secrète, donnant dans l'appartement de M. de Villequier (2). Ces bruits malveillants, cette animosité, n'empêchèrent point les Chevaliers du poignard de rester groupés autour du roi jusqu'au 10 août, jour où la plupart d'entre eux furent massacrés, avec les Suisses, aux Tuileries.

Cependant, Rougeville ne demeurait pas inactif. Il avait conçu le projet de faire sauter la salle du Manège, pendant une séance de l'Assemblée constituante. Il devait se présenter à la barre, sous un déguisement et poussant devant lui un tonneau enrubanné aux couleurs nationales, qui aurait, en apparence, contenu de la monnaie de billon provenant de la fonte des cloches de son village — comme cela se pratiquait alors couramment — mais en réalité le baril aurait été bourré de poudre et Rougeville, faisant d'avance le sacrifice de sa vie, y devait mettre le feu à l'aide d'une mèche phosphorique. Profitant du désordre, le roi et sa famille seraient partis pour Saint-Cloud, protégés par la garde suisse. Inutile d'ajouter que ce projet ne fut point réalisé.

Le 20 juin 1792, quand la foule envahit les Tuileries en hurlant des menaces de mort à l'adresse de Marie-Antoinette, Rougeville fut de ceux qui trouvèrent l'occasion de prouver leur dévouement à la monarchie. « Il resta près de moi, dit la reine (3), dans la chambre où je me tenais, tout le temps que j'y demeurai moi-même. »

Ensuite, les événements tragiques se succèdent : c'est le 10 août,

(1) François Hue, *Dernières années de Louis XVI*.

(2) Cette porte existait réellement : c'est par là que la reine réussit à sortir du château, le soir du départ pour Varennes, avec Mme de Tourzel, Madame Royale et le Dauphin.

(3) Interrogatoire de la reine, après l'affaire de l'Œillet.

la prise des Tuileries, la déchéance de Louis XVI ; l'emprisonnement au Temple ; le procès du roi. Rougeville ose publier, en janvier 1793, une brochure portant ce titre : *Réflexions morales et politiques sur le procès de Louis XVI, dédiées à ma patrie* ; et ce seul fait prouve mieux qu'un long commentaire le courage de notre héros, son loyalisme et son désintéresement.

Le 21 janvier 1793, Rougeville se tenait, avec le baron de Batz et quelques survivants des *Chevaliers du poignard*, à l'angle de la rue de la Lune et du boulevard Bonne-Nouvelle, dans le dessein d'enlever le roi, au moment où son carrosse passerait. Nous avons dit, dans un précédent article (1), comment ce complot échoua.

*
* *

Jusqu'au 10 août 1792, Rougeville avait habité l'hôtel garni des Tuileries, rue Saint-Honoré. Après l'émeute, il n'y reparut point, laissant en gage à l'hôtelier Rivette quelques effets et une jeune femme avec laquelle il avait vécu plusieurs mois et qui, ne le voyant plus revenir, le crut mort. Elle se nommait Marie-Jeanne-Louise Le Maignen, veuve du sieur Lacouture, conseiller au présidial de Coutances, avait trente ans, appartenait à une famille aisée et honorable. Riche, doué d'un visage agréable que la petite vérole avait à peine déparé, d'une taille avantageuse, le nez fin, la bouche petite et les yeux bruns, Rougeville l'avait séduite, pour son malheur, autant par son charme physique que par l'étalage de ses hautes relations et de la fortune paternelle. Il faut croire que, de son côté, il n'aimait guère la petite provinciale, puisqu'il l'abandonna si facilement sans lui donner signe de vie.

Pourtant, Louise Lacouture, à bout de ressources, ayant des soupçons sur la mort de l'infidèle, se mit à sa recherche. Elle apprit qu'il était bien vivant et logeait à Vaugirard, chez la citoyenne Sophie Dutilleul. Furieuse, poussée par le désir de se venger, elle n'hésita pas à le dénoncer, le 3 juin 1793, comme « ancien chevalier du poignard et l'un de ceux qui avaient combattu le peuple à la journée du 10 août ». Le lendemain, un peloton de municipaux se présentait à l'adresse indiquée pour arrêter Rougeville.

On ne le trouva pas tout d'abord ; mais après de longues et laborieuses recherches on finit par le découvrir au fond d'un placard où il se cachait : circonstance aggravante !... Rougeville ne se démonta pas pour si peu : conduit devant les administrateurs du district, il expliqua que, se sachant en butte aux poursuites de la femme Lacouture, il avait cru, en entendant frapper, qu'elle venait le relancer jusqu'à Vaugirard et qu'il s'était caché pour éviter une scène. Il ne payait pas ses impôts ? D'accord ! mais ne possé-

(1) Voir la *Revue antimaçonnique* d'avril

dant aucun bien foncier ni mobilier et vivant d'une pension que lui servait son père, il n'était point soumis à la contribution. Il n'avait pas de carte de civisme ? Pure négligence ! D'abord, il avait été malade jusqu'au mois de mars dernier ; depuis, il avait différé de se mettre en règle ; mais il n'avait rien à cacher : le 10 août, il n'était pas sorti de chez lui ; on pouvait le demander au sieur Rivette, son ancien hôtelier (1).

Ses réponses ne satisfirent point les administrateurs, qui l'envoyèrent aux Madelonnettes. Il en sortit la veille des massacres de septembre « très miraculeusement et par des particularités étonnantes », se bornait-il à déclarer, mais certainement à prix d'or et grâce à l'entremise du baron de Batz, dont il était — nous le verrons plus loin — l'un des principaux agents. Il fallait, en effet, qu'il fût puissamment protégé pour que la police ne l'inquiétât pas, alors que Louise Lacouture, dans l'espoir de le faire arrêter, libellait ainsi les adresses de lettres qu'elle lui écrivait :

A MONSIEUR DE ROUGEVILLE,
cy-devant de la Maison du Roy,
Chevalier du poignard,
chargé par Monsieur de faire la contre-révolution en France,
tenant un groupe chez lui,
A VAUGIRARD
Chez la Citoyenne Dutilleul.

Ces lettres, Louise Lacouture les jette dans les boîtes de la petite poste, à la merci des indiscrétions ; et l'on est en pleine Terreur ; la dénonciation est légalement organisée, sert à pourvoir les prisons et la guillotine par l'invention de faux complots ! Et non seulement il n'en résulte pour Rougeville aucun ennui, mais la vindicative veuve étant venue en personne pour ameuter contre l'infidèle la population de Vaugirard, c'est elle que la municipalité expulse, sous menace de la faire arrêter si elle ose reparaître dans la commune.

Rougeville, cependant, n'a pas renoncé à conspirer et voici venu le moment où, à l'instigation du baron de Batz, trop compromis depuis ses tentatives avortées du Temple, il va tâcher à faire évader la reine de la Conciergerie. Mme Atkins, cette riche Anglaise qui fournissait de subsides le baron de Batz, avait fait, dit-on, promettre un million à qui sauverait la reine.

*
* *

Le 2 août 1793, Marie-Antoinette était transférée du Temple à la Conciergerie.

(1) *Archives de la Préfecture de police.* Registre des interrogatoires.

Cette prison, antichambre du tribunal révolutionnaire, avait son entrée sur la cour du Mai. La buvette actuelle des avocats était alors l'avant-greffe. De nombreuses victimes, avant de partir pour l'échafaud, y subissaient les horreurs de la toilette. Là également se tenaient le concierge Richard et sa femme, une des rares personnes qui osèrent témoigner à la royale prisonnière de la bienveillance, de la pitié.

Une seconde pièce, le greffe, communiquait avec la salle du Conseil par un long couloir obscur coupé de guichets, sortes de portes basses et munies d'une marche, d'un passage difficile, destinées à ralentir la fuite du prisonnier qui aurait tenté de s'évader.

Cette chambre du Conseil fut le premier cachot de Marie-Antoinette. Elle existe encore, au rez-de-chaussée de la Conciergerie, et sa fenêtre grillée donne sur la cour des femmes. C'est une pièce basse, étroite et obscure. On y respirait un air infect ; il y faisait, en plein mois d'août, un froid de cave. De lamentables lambeaux de tapisserie, détachés par l'humidité, pendaient le long des murs. Un mauvais paravent, tenant lieu de rideau, cachait mal l'étroit lit de sangle. Deux chaises de paille, une table supportant la corbeille à ouvrage, composaient l'unique mobilier.

Dès que la reine fut enfermée à la Conciergerie, ses amis comprirent quel sort on lui réservait. Elle-même ne conservait aucune illusion : « Ils ont immolé le roi, disait-elle, ils me feront périr comme lui ! Je ne reverrai plus mes malheureux enfants, ma tendre et vertueuse sœur ! » Si l'on voulait la sauver, l'arracher à une mort certaine, il fallait agir sans plus tarder. Rougeville, conseillé par le baron de Batz, muni d'argent par Mme Atkins, n'hésita plus.

Le plan d'enlèvement qu'il avait conçu présentait cependant des difficultés sans nombre : certes, l'expérience prouvait que les fonctionnaires se laissaient acheter ; mais encore était-il urgent de s'assurer leur concours intéressé, pour parvenir jusqu'à la reine et l'instruire du rôle qu'elle aurait à jouer : elle seule pouvait s'assurer la complicité des deux gendarmes postés jour et nuit dans sa chambre et de la femme Harel, qui la servait. Pour le reste, Rougeville s'en chargeait.

Son choix, parmi les personnages susceptibles de faciliter son entreprise, s'arrêta sur Michonis, limonadier, élevé par le suffrage de ses concitoyens aux fonctions de membre de la municipalité, et par la confiance de ses collègues, à la dignité d'administrateur des prisons et singulièrement de la Conciergerie. C'était un fat, tout glorieux de sa mission, fier d'approcher la reine et de lui parler la tête couverte et les mains dans les poches.

Or, ce Michonis était en rapport avec un nommé Pierre Fontaine, ancien marchand de bois et agent du baron de Batz, que

Rougeville connaissait. Fontaine provoqua chez lui, rue de l'Oseille, au Marais, une entrevue entre Michonis et Rougeville, aux environs du 15 août ; ensuite Rougeville invita Fontaine et Michonis à dîner chez Sophie Dutilleul, à Vaugirard.

Le dîner eut lieu le mardi 27 août. Les convives de Rougeville y trouvèrent le ménage Bault, concierges de la Force qui s'étaient fait remarquer par leur humanité lors des massacres de septembre et qui devaient remplacer les Richard à la Conciergerie ; puis un sieur Pommier, neveu de Fontaine et, comme lui, dévoué à Batz.

Pendant le repas, on vint naturellement à parler de la reine : c'était un sujet que Michonis entamait volontiers, afin de se faire valoir.

— Est-elle bien triste ? demanda quelqu'un.

— Non, répondit Michonis, elle est sans soucis ; mais ses cheveux sont devenus tout blancs.

L'entretien continua de la sorte.

— C'est égal, dit ensuite Rougeville, s'adressant au municipal... Vous avez de la chance, citoyen, et ce doit être un bien curieux spectacle qu'une reine, et surtout une reine de France, enfermée dans un cachot de la Conciergerie !

— Ma foi, fit le vaniteux Michonis, si le cœur vous en dit, c'est un spectacle dont je puis vous faire profiter.

— Je ne voudrais pas vous compromettre, objecta Rougeville.

— Me compromettre ?... Eh ! ne suis-je pas le maître ?... Vous n'avez qu'un mot à dire et je vous emmène à la Conciergerie.

— Acceptez, conseillèrent Fontaine et Pommier.

Rougeville se défendit encore ; Michonis insista ; il tenait à se montrer dans tous ses avantages.

— Ma foi, vous me tentez et j'accepte, fit enfin Rougeville, feignant de céder aux sollicitations du municipal.

Rendez-vous fut pris pour le lendemain, mercredi, 28 août, à la mairie, dans l'enceinte même du Palais de Justice (1).

Debout près de la fenêtre de son cachot, la reine lisait. Le gendarme Gilbert, à l'autre extrémité de la pièce, jouait aux cartes avec la femme Harel. Au bruit des verrous qu'on tirait, la reine leva la tête, cligna des yeux vers la porte : elle avait toujours eu la vue basse et délicate ; le séjour dans sa prison augmentait encore cette infirmité. Elle distingua d'abord Michonis et resta impassible... Mais soudain, elle tressaillit ; il lui fallut un effort pour

(1) Le détail de cette scène et de la conversation est rapporté par François Hue, qui le tenait de Pommier, son compagnon de captivité à la Force : *Dernières années de Louis XVI*, à Paris, chez Michaud, 1816.

contenir le cri d'étonnement qui montait à sa gorge : elle venait de reconnaître Rougeville !...

Lui, cependant, ému, demeure immobile à contempler la reine : comme elle est changée, depuis un an qu'il ne l'a vue, depuis le 10 août 1792 ! « Ses cheveux ont blanchi ; les larmes ont rougi ses paupières et creusé ses joues ; son regard a perdu son rayon ; le bleu de ses yeux n'a plus d'éclairs ; les lèvres ne s'épanouissent plus pour le sourire et l'on croirait que l'agonie a pincé ces narines qui frémissaient de jeunesse... » Rougeville se roidit ; il s'approche. Profitant d'un moment où Michonis interroge le gendarme et la servante, il détache un œillet piqué au revers de son habit rayé, couleur « boue de Paris », et le laisse tomber derrière le poêle. Personne n'a rien vu, sauf la reine. Elle se trouble, Rougeville se penche vers elle et murmure :

— Le cœur vous manque-t-il ?

— Il ne me manque jamais, répond la reine.

Elle se remet. La visite est terminée... Quoi, si tôt ? La reine faillit se trahir ; elle demande à haute voix :

— Faut-il vous dire un éternel adieu ?

Rougeville, de la porte, fait signe qu'il reviendra, et Michonis, croyant que la reine s'est adressée à lui, assure, flatté, « qu'il rendra visite à la veuve Capet aussi souvent que cela lui fera plaisir ».

Les visiteurs sortent, accompagnés par la femme Harel.

La reine avait fait quelques pas vers le poêle pour ramasser l'œillet ; mais la présence du gendarme Gilbert la gênait ; afin de l'éloigner, elle le pria de transmettre une réclamation à Michonis. Pendant qu'il s'acquittait de la commission, elle s'empara vivement de la fleur ; puis, à l'écart, derrière le paravent, en hâte, elle déplia le billet caché dans le cœur des pétales et lut :

« *Que puis-je faire pour ma reine ? J'ai des hommes et de l'argent. Si vous avez besoin de 3 à 400 louis pour ce qui vous entoure, je vous les porterai vendredi.* »

C'était tout ; mais en lisant ces simples mots, la pauvre reine tremblait de joie, de reconnaissance et d'espoir. Ainsi, tous ses amis ne l'abandonnaient pas !...

Elle déchira le billet de Rougeville et, à l'aide d'une épingle, car on ne lui laissait ni encre ni plumes, elle traça sa réponse sur un papier à papillotes :

« *Je suis gardée à vue : je ne parle ni n'écris* (1). »

Elle se rappela les termes du billet : « Si vous avez besoin de trois à quatre cents louis pour ce qui vous entoure... » Evidemment, on l'invitait par là à séduire ses gardiens. Une sorte de

(1) C'est du moins la version que donna la reine, dans son interrogatoire, et l'on doit se contenter de son témoignage, puisque, comme nous le disons plus loin, le billet est indéchiffrable.

fièvre s'empara d'elle ; elle voulut agir tout de suite, tâter le terrain. Comme Gilbert et la femme Harel rentraient, la reine, pour être seule avec Gilbert, pria la femme Harel d'aller lui chercher de l'eau fraîche et, dès qu'elle fut sortie :

— Monsieur Gilbert ! appela-t-elle, en tâchant de donner à sa voix cet accent qui la rendait naguère irrésistible.

Persuadée qu'on ne la trahirait pas, elle raconta ce qui s'était passé, dit que Rougeville était chevalier de Saint-Louis, qu'il ne l'avait pas quittée le 10 août, qu'il lui avait écrit un billet. Elle montra sa réponse :

— Voyez, dit-elle, je n'ai pas besoin de plume pour écrire.

Gilbert prit le papier.

— Vous ne me trahirez pas, Monsieur Gilbert, implora la reine.

Gilbert, sans répondre, quitta la chambre et s'en fut chez la concierge Richard. Il lui fit le récit de ce qu'il venait d'apprendre et lui confia le papier pour le remettre à Michonis.

Le lendemain, la dame Richard remit en effet le billet à Michonis, qui ne parut pas autrement surpris : il dit « que c'était peu de chose, qu'il fallait laisser cela, que d'ailleurs il n'amènerait plus personne ». Il avait les meilleures raisons d'étouffer l'affaire, étant acquis au baron de Batz ; mais, bien qu'il eût déclaré qu'il n'amènerait plus personne, il faisait encore pénétrer Rougeville, sous un déguisement, le 30 août, dans le cachot de la reine, et Rougeville remettait à Marie-Antoinette quatre cents louis, en l'avertissant qu'on viendrait la chercher dans la nuit du 2 au 3 septembre.

En effet, toutes choses bien concertées, Rougeville se rendit à la prison la nuit du 2, toujours escorté de Michonis. Ils y trouvèrent la reine disposée à se prêter à toute tentative d'évasion. Le commissaire de police Burlandeux, acheté par Batz, attendait la reine pour la conduire chez le baron, à Charonne.

Tout alla bien d'abord... On franchit sans encombre les premiers guichets... Déjà la reine atteignait la porte de la cour ; le greffe était passé... Un des gendarmes, au renouvellement du poste, fit défaut. Rougeville lui avait remis cinquante louis ; il devait porter deux redingotes, dont l'une pour la prisonnière. Son absence — peur ou trahison — suffit à tout perdre ; l'alarme fut donnée ; l'affaire était manquée sans retour... « Il est aisé, écrit Rougeville, de juger du trouble où j'ai pu me trouver : la douleur peut être sentie, mais jamais se décrire... »

Ce même jour, 2 septembre, Gilbert avait adressé à son colonel un rapport détaillé de son entretien avec la reine, après la première visite de Rougeville. Le 3, une enquête fut ordonnée par le Comité de sûreté générale, qui délégua trois de ses membres : Cailleux, Amar et Sévestre, à la Conciergerie, pour interroger la reine. Ils s'ingénièrent à déchiffrer le billet que Michonis avait

déposé entre leurs mains; ils n'y parvinrent pas et durent se contenter de la transcription qu'en dicta la reine : « Je suis gardée à vue; je ne parle ni n'écris. »

Ce billet mystérieux existe encore, aux Archives nationales (1), épinglé au dernier feuillet de l'interrogatoire de Michonis. C'est un fragment de papier à papillotes, de onze centimètres sur quatre, tellement piqué de coups d'épingle qu'il est impossible d'y rien distinguer (2). Il est probable que Michonis, qui le garda plusieurs jours en sa possession, ajouta des piqûres sans ordre, dans le dessein d'effacer les caractères primitifs et de les rendre indéchiffrables, ce qui diminuait d'autant sa responsabilité.

Tous les acteurs du drame, sauf Rougeville, furent interrogés. Michonis avoua qu'il avait souvent introduit des étrangers à la Conciergerie, mais il ne les connaissait pas; ni Fontaine ni Pommier ne connaissaient non plus Rougeville; quant à Sophie Dutilleul, elle ignorait ce dont il s'agissait; elle ne savait rien. On garda Michonis et Fontaine à la Conciergerie; on envoya Pommier à la Force, le ménage Richard à l'Abbaye, Sophie Dutilleul à Sainte-Pélagie; la reine fut transférée dans un autre cachot. Bault et sa femme, qui avaient assisté au dîner de Vaugirard, craignirent un moment que Michonis ne les dénonçât. Il n'en fut rien. Michonis demeura fidèle et discret; c'est une justice qu'il convient de rendre à sa mémoire. Le ménage Bault ne fut ni inquiété ni même soupçonné et remplaça à la Conciergerie le ménage Richard, devenu suspect.

Les personnes compromises dans l'affaire de l'Œillet furent traduites en justice, le 18 novembre. Toutes furent acquittées, à l'exception de Michonis, condamné à la détention jusqu'à la paix (3). Quant à Rougeville, il avait quitté la maison de Vaugirard dès le mardi 3 septembre, emportant deux chemises et quelques paires de bas.

En vérité, il ne s'était pas enfui bien loin. Il avait d'abord élu domicile dans les plâtrières de Montmartre, où il rédigea son pamphlet : *Les Crimes des Parisiens envers leur reine, par l'auteur des œillets présentés à la reine dans sa prison.* Il en fit plusieurs copies, aujourd'hui perdues, qu'il distribua lui-même à la Convention, aux Comités, au président du Tribunal révolutionnaire; puis, ce dernier devoir accompli et tandis que ses ennemis

(1) *Archives Nationales.* AE. II 1378. (*Musée.*)

(2) On trouvera une reproduction parfaite de ce billet dans le second fascicule de l'*Histoire de France par le document,* publiée par les éditeurs Neurdein frères, 52, avenue de Breteuil, avec des notices par M. Léon Gauthier, archiviste aux Archives Nationales. Des deux fascicules parus, le 1er est consacré à Louis XVI et le second à Marie-Antoinette.

(3) Il fut guillotiné, le 17 juin 1794, avec Admiral, Cécile Renault et les complices du baron de Batz.

s'acharnaient à sa recherche, il prit tranquillement le chemin de la Belgique.

Le 12 octobre, il arrivait à Bruxelles.

Les émigrés l'accueillirent froidement. Il est vrai qu'il ne se gênait point pour leur dire leurs vérités, leur reprocher d'avoir abandonné la famille royale; toutes choses qui ne leur étaient guère agréables à entendre ; aussi, trois mois après son arrivée à Bruxelles, était-il dénoncé comme espion révolutionnaire et emprisonné à Treusenberg !

Furieux, non sans raison, il adressa un long rapport sur sa conduite au comte de Metternich (23 mars 1794). Celui-ci ne daigna pas répondre, et Rougeville demeura prisonnier jusqu'aux premiers jours de juillet, où, les Français approchant, l'Autriche dut relâcher tous les prisonniers politiques (1).

A peine libre, Rougeville revint à Paris. Le 9 thermidor venait de mettre fin à la Terreur ; la guillotine se reposait un peu.

Une des premières personnes qu'il rencontra à son arrivée fut Joseph Guffroy, ancien député à la Convention, ancien procureur syndic du district d'Arras, compatriote de Robespierre, de Joseph Lebon et aussi de Rougeville. Il était en outre, pour une très forte somme, le débiteur de M. Gonzze de Rougeville le père.

Ce Guffroy mérite une place à part dans la ménagerie révolutionnaire.

Après la mort de Marat, il avait recueilli sa succession et fondé un journal, *Le Rougyff* (anagramme de son nom), spécialement destiné à fanatiser l'armée. Le ministère de la Guerre, sur son budget secret, souscrivait à 8.600 exemplaires, en manière de subvention. La feuille était écrite dans une telle langue, qu'il serait impossible d'en rien citer. Guffroy encourageait les guillotinades. La mort du roi et de la reine ne lui suffisait point ; il réclamait le supplice de Madame Royale et de Louis XVII : « Peuple français, criait-il, écrase tous ceux qui s'opposent à ton bonheur, y en eût-il plusieurs millions... La République aura encore assez de vingt millions d'habitants. »

Mais Guffroy n'était pas un convaincu, « un pur », comme on disait alors. Lorsqu'il sentit que les jacobins perdaient leur prestige, il eut peur ; il tourna brusquement au modérantisme ; il renvoya à Robespierre et à Lebon les ignobles épithètes dont il avait insulté la reine ; il fit même partie de la Commission chargée de saisir et d'inventorier les papiers de Robespierre après la mort de celui-ci ; il en profita, naturellement, pour faire disparaître les pièces susceptibles de le compromettre.

Tel était le personnage que Rougeville, dans les derniers jours

(1) Nous verrons plus loin que Rougeville se défendit d'avoir émigré. Il n'avait pas tout à fait tort, étant donné le succès qu'obtint son voyage.

d'août 1795, rencontra aux Tuileries. Crut-il à la sincérité de la conversion de Guffroy ? C'est probable, car, sans hésiter, il le mit au courant de ses aventures et lui confia qu'il habitait, sous un faux nom, rue du Parc.

Guffroy, lui, ne se livrait point; il songeait... Il songeait à sa dette ; il songeait que le père de Rougeville, affaibli par la longue captivité où l'avait tenu Lebon pendant son proconsulat à Arras, ne vivrait plus longtemps et que, si par bonheur le fils venait à disparaître aussi, la dette s'éteindrait tout naturellement...

Le résultat de ses réflexions fut tel qu'après avoir quitté Rougeville, il alla trouver le président du Comité de sûreté générale et dénonça son créancier comme conspirateur et émigré. Le soir même, Rougeville était arrêté et écroué aux Orties.

Le lendemain, le citoyen Jean Almain, chef du bureau des déclarations, l'interrogea ; il ne fit aucune difficulté pour avouer qu'il était demeuré constamment, « depuis 1789, au service du roi et de la reine » ; il reconnut avoir joué le premier rôle dans l'affaire de l'Œillet ; mais sur le grief d'émigration — le seul pouvant entraîner sa perte — il se défendit énergiquement. Il était exact qu'il eût disparu après l'affaire de l'Œillet : pendant un mois, les carrières de Montmartre l'avaient abrité ; ensuite, il s'était réfugié chez le Dr Delatour, rue des Barrets-Saint-Paul, d'octobre 1793 au 20 avril 1794 ; puis il était passé chez Girouard, imprimeur, 154, rue du Bout-du-Monde, où il était resté jusqu'au 15 mai 1795 ; depuis, il habitait, sous un faux nom, rue du Parc, no 135.

Il pensait qu'on allait le relaxer sur-le-champ ; mais Almain était, par hasard, un fonctionnaire consciencieux, qui fit reconduire son prisonnier en cellule, jusqu'à ce que la police eût contrôlé ses déclarations ; — ce qui fut impossible : le Dr Delatour était un mythe ; Girouard avait péri sur l'échafaud, deux mois avant thermidor. Rougeville fut mis en demeure de fournir des certificats de résidence ; il s'en défendit et pour cause, alléguant qu'il défiait qui que ce fût de trouver son nom sur une liste d'émigrés. On lui répondit que cela ne prouvait rien, beaucoup d'émigrés n'étant pas portés sur les listes, tandis que d'autres personnes y figuraient, qui n'avaient jamais quitté la France. La dénonciation de Guffroy prévalut; Rougeville fut écroué à la Conciergerie, par jugement du 24 fructidor an III.

Il n'en prit point son parti; il accabla les Comités, la Convention, les bureaux de pétitions qui, d'ailleurs, demeurèrent sans effet.

Le 26 octobre 1795, le Directoire succédait à la Convention. Rougeville, transféré à Sainte-Pélagie, ne cessait de se lamenter. Un an se passa ainsi. Pour se consoler et occuper ses loisirs, le prisonnier faisait des vers et entretenait une correspondance avec des amis mystérieux, entre autres avec Couchery, royaliste con-

vaincu, qui prenait au Conseil des Cinq-Cents, dont il était membre, la défense des victimes de la Terreur.

A la séance du 21 prairial an V, Couchery monta à la tribune : Le citoyen Rougeville — dit-il en substance — fut dénoncé comme émigré par le citoyen Guffroy, qui n'apporte aucune preuve, qui fut pendant vingt ans l'homme d'affaires du père de Rougeville et est encore son débiteur. Son intérêt personnel n'a-t-il pas entraîné Guffroy à l'odieuse démarche qu'il a faite ?... Représentants, — concluait-il, employant un argument *ad hominem*, — songez que les listes d'émigrés sont toujours ouvertes ; qu'aujourd'hui, qu'à l'instant même, malgré la confiance dont vous êtes honorés, une administration effrayée, séduite, peut y incrire vos noms et vous mettre en état de prévention.

Couchery proposait d'annuler l'arrêté du Comité de sûreté générale. L'urgence fut déclarée et le projet adopté. Le 29 prairial, le Directoire ratifiait le vote des Cinq-Cents et Rougeville remerciait le gouvernement par une lettre assez fière. Puis, peu après, il faisait imprimer une brochure : *Appel à mes Concitoyens*, où il contait ses aventures tout au long, donnant à l'appui copie des pièces officielles.

Il passa l'été de 1797 au château de Saint-Laurent, près Arras, où il avait été élevé, où s'était écoulée son enface, où son père était mort de douleur. Il s'y installa sommairement, avec une seule domestique, une Allemande, Catherine Houlerie, amenée de Paris où elle le servait depuis 1791, et ne recevant personne. Pourquoi cet isolement ? C'est que Rougeville avait conservé des relations qu'il préférait tenir secrètes ; c'est qu'il conspirait et faisait d'assez fréquents voyages à Reims, centre de réaction, où il rencontrait un grand nombre de mécontents.

Entre temps, il écrivait à Bonaparte, sur un ton assez impertinent, pour lui demander un emploi soit civil, soit militaire, « me soumettant d'avance — disait-il textuellement — au pouvoir et à l'obéissance que vous accorde *provisoirement* la disposition des affaires humaines ». On comprend que le premier Consul, qui ne se regardait point comme *provisoire*, ait négligé de répondre à cette étrange supplique ; il avait d'ailleurs, pour cela, un autre motif : Rougeville, sans s'en douter, était étroitement surveillé.

La Révolution avait élevé la délation à la hauteur d'une institution ; elle en avait fait une sorte de devoir imposé à tous. Supposer que Rougeville, dont le nom avait été prononcé et les hauts faits narrés à la tribune des Cinq-Cents, dont tous les journaux avaient alors parlé, eût échappé aux dénonciations, serait bien mal connaître les mœurs politiques de l'époque. Dès le 26 fructidor an V, un nommé Verdevoy, juge de paix de Rœux, près Saint-Laurent, en discussion de voisinage avec Rougeville, écrivait à Merlin,

membre du Directoire, pour lui dénoncer Rougeville comme royaliste :

« On le dit — écrivait-il, revenant à la charge, le 8 vendémiaire an VI — décoré *sous ses vêtements* des croix de Saint-Louis, de Cincinnatus et du duché de Limbourg. »

Mais ce fut Louise Lacouture, cette veuve importune et vindicative, qui porta à Rougeville le dernier coup. Elle habitait chez son frère, le citoyen Le Maignen, député au Conseil des Cinq-Cents. Le Maignen, à la séance du 21 prairial, avait suivi la discussion relative à Rougeville et s'était empressé d'apprendre à sa sœur l'existence de celui qu'elle cherchait depuis si longtemps ; de sorte que Rougeville, en sortant de Sainte-Pélagie, avait eu le déplaisir de se trouver en face de son ancienne amie. Il s'était assez promptement débarrassé d'elle ; mais l'entêtée, sans se décourager, s'était remise aussitôt à sa recherche.

Louise Lacouture ignorait la retraite de Rougeville à Saint-Laurent. Le hasard la servit encore une fois. Le 9 mars 1804, jour de l'arrestation de Cadoudal, Rougeville se trouvait à Paris ; la veuve le vit et s'attacha à ses pas. Elle le suivit jusqu'à Arras. Le lendemain de son arrivée, elle se présenta au château. Ce fut Catherine Houlerie, la servante, qui la reçut. Elle assura que son maître n'était point à la maison et, comme Louise insistait grossièrement, menaçant de faire du scandale, Catherine la souffleta et lui ferma la porte au nez.

Notre veuve, furieuse, court aussitôt chez le maire, qui n'était autre que le délateur Verdevoy. Quelle aubaine pour celui-ci ! surtout quand Louise lui confia que Rougeville était son débiteur pour une somme de 12.000 francs, qu'il refusait obstinément de lui rembourser. Verdevoy consola la plaignante et, sans perdre de temps, envoya un rapport au ministre de la justice, en ayant soin d'y joindre un rappel de ses précédentes dénonciations.

L'effet ne se fit pas attendre.

Le 24 ventôse an XII, à 11 heures du soir, Verdevoy sortait de chez lui avec le capitaine de gendarmerie Linas, pour rejoindre le maréchal des logis Bousquet et ses huit hommes, postés à l'entrée du village. A la faveur de la nuit, la petite troupe se glissa sous les arbres du parc, pendant qu'un gendarme, affublé d'un manteau de berger, allait sonner à la porte du château de Saint-Laurent. Personne ne bougea ; mais on entendit la voix de Rougeville crier, au-dessus de la terrasse :

— Catherine, n'ouvrez pas ! n'ouvrez sous aucun prétexte !

Après un quart d'heure d'attente, le capitaine se décida à enfoncer la porte de la maison. Comme il entrait, un des gendarmes appela :

— A moi, capitaine !...

On accourut. Il déclara qu'une forme noire venait de sortir de

terre, auprès de lui, et s'était enfuie dans le parc. On battit les buissons, le jardin, le potager, sans rien découvrir; mais une inspection minutieuse des lieux fit reconnaître un souterrain qui donnait accès de la cave dans le jardin. Certainement Rougeville s'était échappé par là et devait posséder aux environs quelque retraite mystérieuse et sûre.

Les gendarmes, faute de mieux, interrogèrent Catherine, qui fit la bête, et saisirent les papiers de l'ancien chevalier du poignard. Ils n'y trouvèrent « nul indice de correspondance avec les agents de la conspiration ». Evidemment ! Rougeville n'était pas homme à laisser derrière soi des documents compromettants.

Dès le lendemain, de sa retraite inconnue, il écrivait au ministre de la police, pour se plaindre de la violation de son domicile et demander un sauf-conduit lui permettant de rentrer à Saint-Laurent ; moyennant quoi il promettait de se présenter devant les juges quand il le faudrait. Le ministre invita le préfet du Pas-de-Calais à informer « cet homme » que le gouvernement n'admettait pas de conditions : « Il doit s'en rapporter à la justice du premier Consul ; s'il ne se présente pas sans délai, il ne peut espérer aucune grâce. »

Le préfet fit insérer cet avis dans les journaux locaux et l'on mit la police aux trousses de Rougeville, qu'on prétendait caché dans une cave ou dans un grenier d'Arras. Lui, cependant, très tranquillement, du fond de sa retraite ignorée, continuait à correspondre avec le ministre ; il lui accusait réception de l'avis inséré dans les journaux.

Le ministre, découragé, fit classer le dossier, en marge duquel il écrivit, de sa propre main : *l'attendre*. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en voyant, le 6 floréal an XII, Rougeville se présenter à son audience publique !

Rougeville était depuis longtemps à Paris, hôtel du Bouloi. Il venait demander au ministre l'autorisation de rentrer chez lui, à Saint-Laurent, où l'appelaient les travaux des champs. Le ministre, à peine remis de sa surprise, prit un arrêté envoyant Rougeville en surveillance à quarante lieues de son domicile, dans une résidence dont on lui laissait le choix. Il choisit Reims où, comme nous l'avons dit, existait un noyau de mécontents royalistes.

Alors commence entre Rougeville et la police un duel qui durera dix ans, duel où l'élément dramatique ne manque pas, non plus que la note comique fournie par les anciens jacobins, devenus barons ou comtes de l'Empire et fonctionnaires influents, qui se traitent entre eux sans rire de *Monseigneur* et d'*Excellence* et malmènent avec un dédain écrasant cet intrigant de Rougeville, resté fidèle à sa foi.

Rougeville arrive à Reims vers le commencement de thermidor

an XII ; il se loge rue de la Poissonnerie et se tient tranquille un mois.

En fructidor, il demande à aller chez lui, « mettre ordre à ses affaires et sauver les débris de sa fortune ». Pas de réponse. Le 7 frimaire, nouvelle démarche, appuyée cette fois par le sous-préfet, très touché de la bonne conduite du proscrit. Le ministre annote : *ajourné*, et n'y pense plus. Un mois se passe encore ; nouvelle lettre de Rougeville, le 6 pluviôse. Cette fois, il obtient de passer deux décades à Arras ; on lui accorde même une prolongation d'un mois. Mais les délateurs veillaient. Un certain Lefébure, juge de paix du canton d'Arras-sud et mouchard à ses heures, ignorant sans doute la mesure de clémence dont Rougeville était l'objet, écrivit au conseiller d'Etat Réal, chargé de la police : « On a, dans le temps, tant cherché après M. G. de Rougeville sans le trouver ! Il est actuellement chez lui, près d'Arras, il est toujours armé d'un poignard ; aussi est-il surnommé le *chevalier du poignard*. La gendarmerie est-elle instruite de tout cela ? »

Cette vieille formule de « chevalier du poignard » fit dresser l'oreille à l'administration. Vite, celle-ci demanda des éclaircissements au général Lachaise, préfet du Pas-de-Calais. Ce fonctionnaire, au cours de son enquête, découvrit que Rougeville s'était rendu coupable d'un crime impardonnable : il s'était vanté d'avoir dîné à la préfecture !... Le proscrit reçut l'ordre de partir sur-le-champ pour Reims.

Rougeville partit en effet, mais... pour Paris. Le préfet fit son rapport : « Rougeville — y disait-il — est un homme dangereux ; il a sur sa cheminée des croix de Saint-Louis et de Cincinnatus et, *sous prétexte que les opinions sont libres*, il ne cache pas son attachement pour les Bourbons. »

Le 13 prairial, Rougeville était arrêté à Paris et devait signer l'engagement de repartir pour Reims, ce qu'il fit ; mais un mois ne s'était pas écoulé que Lefébure signalait de nouveau sa présence à Saint-Laurent. On mobilisa les gendarmes, il réussit à leur échapper et regagna Reims au plus vite.

Une année se passe : Rougeville achète le château de Bas-Lieu, près de Reims ; il mène une conduite exemplaire, grâce à quoi, vers la fin de 1805, il obtient l'autorisation de passer six semaines à Arras. Il se met en route et, le 21 janvier 1806, arrive... à Paris, où toutes les démarches pour le découvrir restent infructueuses. Terreur du ministre de la police, qui voit déjà l'empereur assassiné, quand, les six semaines écoulées, un rapport du préfet de la Marne lui apprend que Rougeville est rentré à Reims.

En mai 1806, nouvelle supplique de Rougeville, conjurant le ministre de mettre fin à la surveillance qui pèse sur lui et menace — dit-il — de nuire à son établissement : car il va se marier.

On crut que c'était une ruse encore pour attendrir l'adminis-

tration ; on classa la lettre avec les autres ; mais on apprit que, le 23 octobre, au cours d'une permission de deux jours accordée par le préfet de la Marne, Rougeville venait d'épouser, à Soissons, Mlle Boquet de Liancourt, âgée de vingt-deux ans, fille d'un juge au tribunal civil de Soissons, décédé. Du coup, Rougeville obtint une permission de quinze jours, qu'il mit à profit pour conduire sa jeune femme à Saint-Laurent.

L'année suivante, il obtint le transfert à Soissons du lieu de sa résidence.

Le 3 septembre 1807, anniversaire de la découverte du complot de l'Œillet, un fils lui naissait. Ce fut l'occasion d'un voyage à Paris, où Rougeville passa le mois de juin 1808, faubourg Poissonnière n° 6, chez M. Boquet, aïeul de sa femme et parrain de son fils, baptisé des prénoms de Louis-Alexandre. Il profita de son voyage pour solliciter sa grâce, qu'on lui refusa.

Le 21 janvier 1809, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, Mme de Rougeville mettait au monde un second fils, Charles-François-Alexandre, et Rougeville prenait la résolution de vivre alternativement à Bas-Lieu et à Soissons et de ne plus faire parler de lui.

Serment impossible à tenir. Rougeville avait toujours conspiré ; il n'était plus le maître de changer de vie, ni d'étouffer ses rancunes. Pour lui comme pour tous les fidèles de la monarchie légitime, l'amour de la France se confondait avec le culte des Bourbons : Napoléon était un usurpateur ; il profitait de la Révolution ; il était aussi odieux que les jacobins de 1793. Enfin, l'empire, en 1814, voyait sa gloire décliner ; un grand nombre de Français regrettaient les Bourbons, espéraient leur retour, le souhaitaient, Napoléon n'en ignorait rien. Pour atteindre les royalistes, il rendit, le 24 février 1814, un décret qui ne fit qu'exaspérer les haines :

« Art. 1er. — Il sera dressé un état des Français... qui, sous quelque titre que ce soit, ont accompagné les armées ennemies dans l'invasion du territoire de l'Empire depuis le 20 décembre 1813.

Art. 2. — Les individus portés sur cet état seront traduits sans délai et toute affaire cessante devant nos Cours et Tribunaux pour y être jugés et condamnés aux peines portées par la loi, et leurs propriétés confisquées au profit des domaines de l'État, conformément aux lois existantes.

Art. 3. — Tout Français qui aura porté les décorations des Ordres de l'ancienne dynastie dans les villes occupées par l'ennemi et durant son séjour sera déclaré traître, jugé comme tel par une Commission militaire et condamné à mort. Ses propriétés seront confisquées au profit des domaines de l'Etat.

Napoléon. »

C'était mettre hors la loi les émigrés à qui, naguère, il avait rouvert les portes de France ; c'était pousser les royalistes à hâter, même avec l'appui de l'étranger, le retour et l'avènement de Louis XVIII. L'exécution de M. de Gouault, fusillé à Troyes, dès la promulgation du décret, pour avoir porté la croix de Saint-Louis, mit le comble au mécontentement ; on ne se souvint plus que d'une chose : l'armée de Blücher ramenait Louis XVIII ; on fit des vœux pour son succès.

Rougeville, depuis le décret de 1814, n'avait pas quitté son château de Bas-Lieu, près de Reims. Il suivait de là les progrès des armées étrangères et savourait d'avance la chute de Napoléon, son ennemi personnel.

Reims avait été occupé, dès le 10 février, par un corps russe et était tenu un peu en dehors des opérations militaires, qui portaient principalement sur l'Aisne, avec Blücher, et sur l'Aube, avec Schwartzenberg.

Napoléon, afin de séparer les deux généraux, résolut de prendre Reims.

Le 6 mars, 300 grenadiers français s'emparaient de la ville par surprise ; mais il paraissait évident que cette victoire n'était que momentanée ; en effet, des préparatifs de combat se faisaient et, le 7 janvier, les villages de Saint-Brice et de Courcelles, aux portes de Reims, étaient en flammes.

Le même jour, un parti de cavalerie française, en poursuivant quelques cosaques, interceptait une correspondance adressée au prince Volkonski, chef de l'état-major général de l'armée russe. Une lettre saisie était signée de Rougeville. Celui-ci y faisait allusion aux services qu'il avait rendus : il avait, en personne, guidé deux reconnaissances, le 17 février sur Epernay et le 23 sur Villers-Cotterets. Les deux fois, il avait accompagné de son plein gré l'officier de cosaques ; aussi s'étonnait-il qu'on eût profité de son absence pour mettre sa maison au pillage et y loger le corps de garde du général Voronzof, quand la maison d'en face, désignée à cet effet, était libre. Il concluait en demandant réparation de ce dommage et la restitution de six chevaux de labour qu'on lui avait pris.

Au vu de cette lettre, Fleury de Chaboulon, qui faisait fonction de préfet, ordonna immédiatement l'arrestation du suspect, en vertu du décret du 24 février. Rougeville, qui n'avait pas quitté Bas-Lieu et ne se doutait de rien, se laissa prendre et conduire à Reims.

On l'enferma à la prison de la Bonne-Semaine, le 10 mars, vers midi. A 3 heures, il comparaissait devant une commission militaire de six membres ; à 4 heures, malgré les efforts de son avocat, Me Caffin, il était condamné à mort et on lui laissait une heure pour s'y préparer.

A 5 heures, un bataillon d'infanterie, renforcé par des gendarmes à cheval, vint chercher le condamné pour le conduire au supplice. Les abords de la prison avaient été dégagés ; mais plus loin une foule compacte se dressait, se bousculait. Il était impossible d'établir un service d'ordre. La population de la ville se trouvait plus que doublée par l'affluence des ruraux qui avaient fui devant les horreurs de la guerre. Des soldats de toutes armes, campés un peu partout, augmentaient encore l'encombrement.

Rougeville parut, impassible, les bras croisés, dédaigneux, au milieu de son escorte. Le cortège longea l'archevêché, contourna la cathédrale ; Rougeville leva lentement les yeux vers l'église. On atteignit la place Impériale, encombrée de curieux.

Rougeville, d'un pas ferme, traversa le vaste Champ de Mars. Arrivé au pied du mur, terme du voyage, il s'arrêta, choisit sa place, jeta son chapeau et sa casaque jaune. Un sergent lui tendit un mouchoir plié, qu'il refusa. Il mit un genou en terre et fit signe qu'il était prêt... Un geste de l'officier, une détonation. Rougeville roula sur le côté, se souleva, dressa un bras. Alors, deux hommes s'approchèrent et, à bout portant, firent feu sur lui. Il retomba, mort cette fois.

Son corps fut porté dans la chapelle et y resta toute la nuit. Les deux soldats qui lui avaient donné le coup de grâce se glissèrent dans le sanctuaire à la faveur des ténèbres et dépouillèrent le cadavre de ses vêtements, même de sa chemise sanglante. On retouva, le lendemain, le corps nu sur les dalles Une personne charitable acheta un coin de terre où l'inhumation eut lieu, sans aucune cérémonie. Douze heures après, l'armée alliée entrait dans la ville ; le gouverneur, général Corbineau, s'enfuyait, déguisé en mitron et Fleury de Chaboulon dans les sabots d'un jardinier ; moins heureux, le commissaire de police Gerbault, qui avait arrêté Rougeville, était attaché déjà à la queue d'un cheval qu'on allait lâcher, quand un émigré français intervint en sa faveur et le sauva.

Le 17 mars seulement, on dressa l'acte mortuaire de Rougeville. Le conspirateur laissait deux enfants, dont le cadet, né en 1809, se suicida le 26 mars 1845, à la suite de chagrins intimes, « quoique père et marié à une femme charmante », dit l'*Indépendant rémois*.

Rappelons, en terminant, que les aventures du chevalier de Rougeville inspirèrent à Alexandre Dumas son roman : *le Chevalier de Maison-Rouge*.

GUSTAVE HUE.





Les Manuels scolaires

Le bluff génial du régime maçonnique consiste à se donner comme l'éducateur de la nation, l'ennemi de l'ignorance, le prodigue dispensateur de l'enseignement. Grâce à l'effronterie d'agents zélés, grâce à l'admirable fonctionnement d'un service de duperie mondiale, les peuples étrangers et la grande majorité de nos compatriotes sont persuadés que l'avènement de la Démocratie chez nous illumina les esprits; ils identifient la République avec l'instruction, avec le culte de la Science. Récemment un groupe d'évêques stigmatisaient l'imposture de la pédagogie d'Etat et son entreprise scélérate. Ils désignaient avec une courageuse netteté le dissolvant employé contre l'intelligence française, ces livres de classe imposés à la jeunesse par les maîtres de l'Université, ces ouvrages où la perfidie a répandu les principes anarchiques, destructeurs de nos croyances traditionnelles. La conjuration répliqua, selon sa coutume, en dénonçant l'intolérance et l'obscurantisme, adversaires éternels de la Vérité. Quelques mois après, on inaugurait, par représailles, le monument de Jules Ferry, et dans les bureaux ministériels autant que dans les Loges on élaborait le projet de loi qui doit assurer à l'avenir l'inviolabilité de la Laïque.

Quelques écrivains cependant eurent l'excellente idée de regarder de près les manuels atteints par l'anathème épiscopal et d'en justifier la condamnation. Ils se distribuèrent la besogne : l'un examinerait les livres d'histoire, un autre ceux de morale, d'autres les recueils de morceaux choisis. Ils

viennent de publier le résultat de leurs soigneuses analyses, et cette étude critique (1) est une démonstration magistrale de l'accaparement sournois tenté par le plus stupide des fanatismes. MM. François Renié, Georges Valois et leurs collaborateurs ont prouvé surabondamment la sottise et la malfaisance de la secte qui nous gouverne ; ainsi doit procéder une réaction sagace et pratique. Il faut que peu à peu des nuées glorieuses dont la revêtit un lyrisme très crédule ou très intéressé, se dégage la figure réelle de la Liberté maçonnique, de la « Sainte Liberté », de cette Liberté chérie » à l'adoration de laquelle les régents de l'École moderne, obéissant à la tyrannie occulte, voudraient contraindre sans exception tous les Français de la génération nouvelle. Il faut que la niaiserie brutale de cette divinité soit rendue si évidente et dégoûte tellement les esprits, qu'on ne puisse plus s'en dire le fidèle sans s'avouer par là même d'un aveuglement pitoyable et d'une obstination digne de tous les mépris.

Ainsi que le dit M. G. Valois dans la préface du travail collectif sur les Manuels, la maison des primaires n'est pas dressée seulement contre l'Église catholique, mais contre la Raison et la Civilisation. Comme elle fut fondée pour les besoins de propagande d'une confession extrêmement avide et fourbe, c'est avoir trop de candeur que d'y souhaiter le règne de la neutralité, d'exiger du corps sacerdotal des instituteurs le respect d'une conviction hétérodoxe.

M. Georges Valois, qui s'est assigné la tâche de considérer les livres de morale, dégage avec une habileté singulière le caractère religieux de ces traités. Ce sont, sous des formes différentes, les exposés de la même doctrine, le paganisme humanitaire. L'Homme est Dieu. La Raison, la Science, la Conscience, ses attributs, sont choses divines, « Il n'y a pas « de choses divines qui ne soient humaines, dit le prédicant « F. Buisson. C'est au cœur de l'Humanité que réside le « divin... Je suis homme et rien de divin ne m'est étranger. » Aristide Briand, présidant un congrès d'instituteurs, leur parlait de l'Homme qu'ils doivent susciter :

« Cet homme, la divinité est en lui ; et si ce Dieu jusqu'à

(1) *Les Manuels scolaires,* par Georges Valois et François Renié, avec la collaboration de Marius Riquier et Jean Herluison. Paris, Nouvelle Librairie Nationale.

« présent a été si souvent impuissant et chancelant et courbé « sous les fardeaux de la vie, c'est parce que le mensonge « et l'ignorance ont trop longtemps enchaîné ses efforts. « C'est à vous de le libérer. » Un mystique (1) va jusqu'à proposer ce *Credo :* « Je crois à l'Homme tout-puissant, « maître du ciel et de la terre, souverain de l'espace et du « temps, père de l'avenir, conscient de sa liberté et de sa « responsabilité, sûr de sa force, ne voyant autour de lui que « des égaux, ayant précisé en lui la notion de la solidarité « humaine ; je crois à la vie ; je crois à la vérité ; je crois au « travail qui finira, quels que soient les obstacles, par faire « surgir du sol fécondé par nos laborieux efforts, les mois- « sons superbes de liberté et de justice, de lumière et d'a- « mour ! »

On remarque l'optimisme prodigieux dont est animé ce Symbole. Les dévots ont une confiance sans bornes dans l'évolution. « L'intelligence, dit le pédagogue Payot, se « développe lentement : pendant des centaines de siècles, « d'innombrables inventeurs découvrent l'action motrice de « l'eau, le levier, le plan incliné, la force mécanique de « l'air, etc... On imagine l'écriture, le calcul, puis le « papier, etc. Tandis que les ouvriers, les inventeurs et les « savants asservissaient les forces de l'univers, les penseurs « épuraient les croyances morales... ; courageux novateurs, « ils ont pris la direction morale de l'humanité. En étudiant « la race humaine aux différentes époques de son dévelop- « pement, on peut dessiner la courbe générale qu'a suivie « le progrès de l'humanité et tracer sa direction dans « l'avenir... »

L'Homme est le Rédempteur. A l'origine il y a la Nature, c'est-à-dire le mal. Mais peu à peu naît, se fortifie, domine la Raison. Les bimanes ont compris que par le travail et surtout par les efforts coordonnés, par la coopération, ils vaincront l'inertie ou l'hostilité des puissances physiques. « C'est par le travail, écrit *Primaire* (2), que l'humanité est « sortie de la sauvagerie primitive, par lui qu'elle a créé les « industries, les arts, la science, toutes les commodités de « la vie, c'est par l'effort qu'elle s'est dégagée de la brutalité « et de la violence pour créer la justice et la fraternité. »

(1) *Annales de la Jeunesse laïque*, mars 1910.
(2) E. Primaire, *Manuel d'éducation*.

Le Bien, c'est donc la Pensée, le Travail, la Solidarité. Les hommes de bien, ce sont ceux qui produisent une action utile, philosophes, inventeurs, ouvriers. Ceux d'entre eux qui se sacrifient à l'intérêt commun ont droit au titre de héros : tels Aristide, Socrate, Régulus, Victor Hugo, Valentin, Quinet, Charras. La force et l'autorité humilient la Raison et la veulent brider : voilà le Mal ; ses suppôts s'appellent les guerriers, les princes, les nobles et les prêtres. « Autrefois, assure Bayet (1), « lorsque la France était gouvernée « par des rois, il n'y avait presque pas d'écoles. Les rois qui « trompaient le peuple et le rendaient malheureux, disaient : « A quoi bon instruire les petits Français ? Le jour où ils « seront instruits, nous ne pourrons plus les tromper faci- « lement. Mais depuis que la République existe en France, « on construit partout des écoles. Il y a beaucoup d'écoles ; « il n'y en aura jamais assez, etc. » De même Primaire : « On ne voulait pas reconnaître à chaque homme le droit « de penser librement... l'ignorance a étouffé la raison et « maintenu les nations dans l'abrutissement et la servitude. » Et Primaire encore : « Les plus grands attentats que l'on « puisse commettre contre l'humanité sont l'absolutisme, « la guerre et la violence. »

Le catéchiste laïque, après avoir fait connaître son Dieu, ses saints et leurs ennemis, définit les devoirs. On est tenu d'abord de croire au Progrès, d'espérer fermement en lui, de devenir un « agent énergique de l'évolution vers le mieux ».

« Je suis doué de raison, écrit Primaire ; je possède le « pouvoir de maîtriser mes penchants et de me gouverner « moi-même ; je suis capable de moralité, capable de per- « fectionnement ; c'est cela qui fait de moi un homme. »

Est-il bien utile de faire observer que cette déclaration solennelle est d'une efficacité douteuse, quand il s'agit de modérer des passions et de corriger des instincts vicieux ? On peut se demander qui déterminera l'élève, plus tard le citoyen, à mettre dans sa conduite tant de sagesse et de sérénité. Pour ne rien compliquer, nous admettrons qu'il y a une grâce laïque.

Citons parmi les autres obligations l'amour de la Justice, la pratique de la Solidarité, le culte des Grands Hom-

(1) Bayet, *Leçons et morales*.

mes (1) ? Ce qu'on demande surtout à l'enfant — et comme cela se comprend ! — c'est de vénérer ceux qui l'initient à la vraie doctrine.

« Dans une République, assure Bayet, il n'y a pas de pro- « fession plus belle et plus noble que celle de l'instituteur. « C'est pourquoi il n'y a pas pour un enfant de faute plus « grave que de se conduire mal avec son instituteur. » Et Payot : « Nous devons beaucoup d'affection et de respect « à notre instituteur. C'est lui qui nous a appris à lire et à « écrire. Quel progrès pour nous ! Ignorants, nous étions « esclaves des préjugés et des routines de notre milieu ; « maintenant nous pouvons entrer en relations avec les « penseurs de tous les temps et de tous les pays. Nous « pouvons, sachant lire, profiter, dans nos cultures, d'une « découverte faite par un agriculteur américain, allemand, « danois ! Aimons donc celui qui nous a libérés, affranchis « de l'ignorance...L'enfant doit une profonde reconnaissance « à ceux qui chaque jour aident à son évolution. »

On s'imagine bien que ces beaux prêchis-prêchas ne tendent qu'à une chose, fortifier la superstition démocratique. On fait aux bambins un tableau tragique de la vie française antérieure à 1789. Autrefois, pour une parole, sur une dénonciation, l'on vous jetait dans les oubliettes ou tout au moins en prison. C'était le régime du bon plaisir, comme dans les peuplades de l'Afrique. Des privilégiés corrompus exploitaient sans contrôle la multitude des artisans. La Révolution a délivré le pauvre peuple.

Les Droits de l'Homme ont été proclamés, la guerre déclarée aux despotes. Plus de maîtres ni de sujets : des hommes tous égaux. Aujourd'hui les vrais nobles sont les travailleurs.

Ce n'est pas que tout soit encore parfait : cependant on s'achemine vers l'Idéal. « Certes, dit Primaire, la Révolution « n'a pas fait descendre sur la terre le règne de la justice, « mais au moins elle nous a préparé un avenir meilleur. »

(1) M. Valois nous fournit la liste des « saints » dont le nom figure en regard de chacun des jours de février dans l'almanach laïque de 1911. Les voici : Littré, Ledru-Rollin, Volney, Gutenberg, Aristote, S. Kowalewski, Hipparque, Giordano Bruno, Scheurer-Kestner, Léon Foucault, Curie, Lincoln, Niepce, Lakanal, Aristophane, Michel-Ange, Volta, Copernic, Henri Martin, Epicure, Washington, Blanqui, Marc Seguin, Fulton, Victor Hugo, Renan, Rachel.

Le moyen de réaliser le Paradis sur terre, c'est d'affermir et d'achever l'œuvre révolutionnaire. Chérissons la République, comprenons-en bien tout le charme. « Au lieu d'être gou-« vernés par des rois qui pouvaient être sots et méchants, fait « observer Bayet, les Français choisissent eux-mêmes des « représentants qui les gouvernent comme ils le désirent. » Et il ajoute : « Le jour où l'on vote pour nommer les « députés, le vote du plus pauvre compte autant que le vote « du plus riche. »

Il convient de rapprocher de ces gentillesses sur le Suffrage Universel ce mot trop peu connu du Juif Ludovic Halévy : « Vous m'accorderez bien qu'il y a tous les dimanches — on « vote le dimanche — cent mille ivrognes répartis dans tous « les cabarets de France. Eh bien ! le jour du vote, ces cent « mille ivrognes comptent pour cent mille, et MM. Victor « Hugo, Thiers, de Mac-Mahon, Meissonier, Pasteur, Ber-« thelot, Em. Augier, Alex. Dumas, Taine et Renan comptent « pour dix. Voilà le suffrage universel (1). »

Notons que les auteurs d'*Instructions civiques*, s'ils célèbrent avec piété leur République, négligent par contre complètement la Patrie. A vrai dire, celle-ci se confond pour eux avec celle-là. Ils sont les héritiers intellectuels des Grands Ancêtres : la conception jacobine de la Patrie et du Patriotisme ne correspond nullement à la nôtre. Elle n'en comprend aucun des éléments, c'est-à-dire la religion du passé, l'attachement à notre terre sainte, à ses cimetières, à ses cathédrales, l'amour de nos pères, de leur génie, de leur sensibilité, de leur langue. Le huguenot Eugène Pelletan exprimait très fidèlement la pensée des purs républicains lorsqu'il déclamait devant le Sénat, le 24 février 1884 : « La « Patrie, ce n'est pas la place plus ou moins étendue que « nous occupons dans le monde, ce n'est pas la mer qui « baigne nos côtes, ce n'est pas le fleuve qui coule dans nos « plaines, ce n'est pas la chaîne de montagnes qui court d'un « horizon à l'autre. Au-dessus de cette Patrie géographique, « il y a la Patrie morale, la Patrie de la Liberté, la Patrie de « la Démocratie. Or cette Patrie supérieure, c'est la Révolu-« tion qui nous l'a conquise. »

C'est à peu près ce qu'explique Bayet : « Le patriotisme « consiste à continuer l'œuvre de la Révolution, à nous

(1) Ludovic Halévy, *Notes et Souvenirs*, 134.

« gouverner en hommes libres. » Il assimile les nationalistes à des imbéciles farouches : « Aujourd'hui même il y a des « gens qui s'imaginent que les Français ont le droit de haïr « les Anglais et les Allemands. Les gens instruits com« prennent que tous les citoyens de toutes les patries « doivent s'aimer et s'entr'aider. »

La guerre n'est acceptable que si l'on se trouve dans la nécessité de protéger les Droits de l'Homme contre les tentatives des pervers. « Je ne puis, dit Payot, accepter d'être « un meurtrier ou de mourir que pour un bien qui ait une « valeur supérieure à la vie, pour un devoir moral « plus impérieux que le devoir moral essentiel de res« pecter la vie d'autrui ; or ce qui a une valeur hors « de pair, c'est le droit d'être un homme libre, le droit de « garder intacte ma dignité de citoyen. »

S'il ne s'agit que de conquêtes, de gloire, d'honneur, la guerre est une monstruosité, le déchaînement de la bête humaine, le triomphe de la barbarie.

*
* *

Un démocrate « conscient » ne goûte guère l'histoire : les traîneurs de sabre et les bandits couronnés y ont trop de place. Paul-Louis Courier déjà le disait : « Cet enchaînement de sottises et d'atrocités ne mérite guère l'attention d'un homme sensé. » M. François Renié nous montre comment les organisateurs de l'enseignement en usage aujourd'hui satisfont aux exigences de leur Raison. Ils éliminent autant que possible la politique, ne donnant d'importance qu'aux mœurs et d'ailleurs les dépeignant selon leurs fantaisies ou leurs calculs. La biographie des rois, l'exposé des conflits, des traités, des modifications territoriales, sont réduits à rien.

Brossolette prend pour épigraphe de son *Histoire de France* ces trois aphorismes : LE PEUPLE PLUTOT QUE LES PRINCES. LA CIVILISATION PLUTOT QUE LES BATAILLES. NOTRE ÉPOQUE DE PRÉFÉRENCE AUX PÉRIODES LOINTAINES. Guiot et Mane annoncent dans leur avant-propos qu'ils ont cherché à décrire les conditions diverses de Jacques Bonhomme, dans la suite des âges. Les élèves, quand ils sauront comment on instruisait les petits Français jadis, « béniront la générosité de la République ».

Car il s'agit de dérouler le tableau du passé de manière

que l'enfant y voie seulement l'évolution du peuple opprimé conquérant avec peine son émancipation. La lutte des révoltés contre le pouvoir, la guerre civile, la victoire finale de la rébellion, voilà l'essentiel. « L'Histoire du Peuple fran-« çais, disent Gauthier et Deschamps, est celle de son affran-« chissement. »

Il faut voir comment, pour le succès de leur évangélisation, les éducateurs patentés *sollicitent* les faits. Maître Aulard, malgré la hauteur de son mandarinat et l'importance de sa renommée, vaut en fausseté le dernier des Calvet. Il y a complicité manifeste entre tous ces bons frères pour travestir, truquer et falsifier. Pas une légende ignoble qui ne revive dans ce qu'ils osent bien appeler leurs précis, pas un détail favorable au parti de l'ordre, à l'Eglise, à la Patrie et à la famille de ses constructeurs, qui ne soit effrontément escamoté. La gredinerie de la Veuve excelle à ce jeu. Doit-on mentionner l'action intellectuelle régulatrice de l'Eglise au moyen âge, on la représente comme une entreprise de domination et d'abrutissement universel. Des admirables moines qui défrichèrent le sol, constituèrent les cités, sauvegardèrent l'héritage romain, le jeune Français ne saura qu'une chose, c'est que les pauvres gens leur payaient la dîme. Tromperie analogue en ce qui concerne les Croisades ; ce ne furent, d'après ces messieurs, qu'un exode de foules simplices s'en allant bonnement au bout du monde reconquérir un tombeau, ou bien une sorte de ruée de conquistadors, avides de piller les trésors réputés de l'Orient.

Sur la question du Protestantisme, ces arrangeurs d'histoire utilisent toutes les ressources de la fourberie. Pour légitimer la rébellion de Luther et de Calvin, ils passent sous silence le Concile de Trente et sa réforme de l'Eglise. Ils insinuent que les déchirements dont souffrit la France au XVIe siècle eurent pour cause le fanatisme des Catholiques. Les Huguenots ne pensaient pas à mal ; ils étaient pacifiques, timides même, ne menaçaient nullement l'intégrité du pays ; ils ne constituaient pas un Etat dans l'Etat. S'ils se ménageaient des places fortes, s'ils faisaient alliance avec Elisabeth d'Angleterre, c'était sans dessein sacrilège. Eux seuls avaient adopté les principes chrétiens et pratiquaient l'indulgence, la douceur, l'amour. Eux seuls comptaient parmi eux des hommes éminents par le génie et le caractère, Coligny, l'Hôpital, d'autres. Aussi quel forfait que la Saint-

Barthélemy ! « Un crime monstrueux », écrivent en grosses lettres Gauthier et Deschamps. Et pour insister, ils ajoutent ce questionnaire résumé : « En quelle année eut lieu le crime de la Saint-Barthélemy ? — Pourquoi je hais la reine Catherine de Médicis. »

Peu de chose, par contre, sur le cannibalisme révolutionnaire. « Pour briser les intrigues des royalistes, disent les mêmes Gauthier et Deschamps, la Convention organisa le Comité de Salut public et le Tribunal révolutionnaire. La reine Marie-Antoinette, Mme Roland, l'ardente patriote, Danton, Camille Desmoulins, Lavoisier, furent les principales victimes du régime de la Terreur où Robespierre s'est rendu odieux. » Et, quelques pages plus loin, ce début pathétique d'une *Lecture* sur la Terreur blanche : « Une réaction terrible glaça d'effroi la France entière... » Qui douterait, s'il subit la suggestion de ces artifices, que la « Terreur » de 1815 n'ait été au moins équivalente à celle de 1794 ?

Le scrupule anticlérical des laïciseurs a son côté comique. Quand ils rencontrent une personnalité chrétienne dont il leur est impossible de méconnaître la gloire, ils la décorent sans hésiter de leur cocarde. La reine Blanche de Castille donne à son fils des leçons de morale civique. Au lieu du fameux mot : « J'aimerais mieux vous voir mort que coupable d'un seul péché mortel », on lui fait dire : « Rien n'est plus honteux que le mensonge, rien n'est plus sot que la vanité, rien n'est plus injuste que d'être méchant pour son prochain. » Jeanne d'Arc devient une sorte de Louise Michel, une individualiste obstinée, récalcitrante ; elle refuse de soumettre au jugement du pape la réalité de ses visions. Saint Vincent de Paul n'est plus que le précurseur de Raspail, Fénelon nous annonce l'abbé Lemire, et Pasteur est étiquetés avant républicain.

On doit de très vives félicitations, plus même, une véritable gratitude à MM. Valois et Renié, pour une démonstration si parfaite et définitive. Tout défenseur des idées françaises trouvera dans leur volume des arguments utiles contre le complot des antipatriotes.

Nous regrettons qu'il nous faille pourtant mêler un reproche à nos éloges amicaux. Par quelle pudeur singulière ces critiques exacts et courageux se sont-ils avec tant de soin abstenus de nommer l'ennemi dont ils dévoilaient l'action pernicieuse ?

Ce dogme et cette morale des primaires que M. Georges Valois nous fait voir en un relief si franc et si vigoureux, comment n'y pas reconnaître l'humanitarisme maçonnique ? L'Homme et ses Droits, le Progrès, l'Egalité, la Liberté, la Raison, la Science, n'est-ce pas là justement l'Olympe qu'honora le Polythéisme jacobin éclos dans les Loges et vulgarisé par les Philosophes ? Leur culte est aujourd'hui religion d'Etat, gouverne nos gouvernants, inspire la pédagogie, asservit le fonctionnarisme et l'armée. Qu'on parcoure le *Répertoire* de M. l'abbé Tourmentin, et l'on s'apercevra que les instituteurs en peuplent les chapelles. Les auteurs visés par MM. Renié et Valois en sont vraisemblablement des fidèles pratiquants. On a pu du moins l'établir pour M. Aulard (1), pour M. Debidour (2), pour M. Despiques (3). On l'a établi de même pour M. Léon Bourgeois (4), que M. Valois nous donne comme le maître de MM. Payot et Primaire et qui d'ailleurs depuis plus de vingt ans, avec M. Ferdinand Buisson (un complice de la Veuve celui-là, sinon son amant), paît le troupeau des maîtres d'école. Leur prosélytisme opéra tout à l'aise et des jeunes normaliens soumis à leur influence fit des lévites ardents et farouches. Si bien que ce que M. Georges Valois découvre « religion des primaires » n'est autre, somme toute, que la confession maçonnique. Gageons qu'il s'en doutait un peu et qu'au long des 445 pages qu'ils composèrent, lui et ses collaborateurs, ils furent bien par-ci par-là tentés d'écrire le mot « franc-maçon ». Mais voilà, quand on parle de franc-maçonnerie, ne semble-t-on pas, aux yeux de quelques-uns, croire encore aux loups-garous ?

Robert Launay.

(1) *Répertoire maçonnique*, p. 22.
(2) *Ibid*,, p. 207.
(3) *Ibid*., suppl., p. 48.
(4) *Ibid*., p. 100.





Bibliographie antimaçonnique

Souvenirs de l'affaire Dreyfus (1re série). Le dossier Trarieux-Tornielli-Reinach, par le commandant Cuignet. Une brochure de 143 pages, en vente à la Ligue française antimaçonnique, prix 0 fr. 75.

Le 5 janvier 1899, le commandant Cuignet comparaissait devant la Chambre criminelle de la Cour de cassation, chargée d'enquêter sur la fameuse affaire. Au cours de sa déposition, faite à huis clos, il eut à parler de la dépêche par laquelle l'attaché militaire italien avait, jadis, avisé son gouvernement de l'arrestation de Dreyfus. Mais le point était trop délicat pour que le huis clos fût une garantie suffisante contre les indiscrétions. Le commandant demanda donc et obtint que ses explications, touchant la dépêche Panizzardi, ne fussent pas transcrites par le greffier. Or, neuf jours plus tard, on apprenait que l'ambassadeur d'Italie savait tout.

Par quelle voie les informations lui étaient-elles parvenues ? Les souvenirs fort précis du commandant Cuignet conduisent à concentrer les soupçons sur le président Lœw. Durant une suspension d'audience, on l'avait vu conférer mystérieusement avec le sénateur Trarieux, lequel l'écoutait en soulignant ce qu'on lui apprenait de gestes fort expressifs. Il était établi, par ailleurs, que Trarieux, accompagné de Reinach, avait de secrètes entrevues avec le comte Tornielli.

Par quelles menaces Delcassé, alors ministre des affaires étrangères, tenta de faire revenir le commandant sur sa déposition ; comment on essaya de soustraire, à l'appréciation des juges de Rennes, le dossier de ce gros incident ; ce que fut l'attitude de Galliffet ; comment le commandant Cuignet acquit la preuve que le commissaire du gouvernement près le conseil de guerre avait reçu l'ordre de conclure à l'acquittement : tels sont les divers autres points traités dans cette brochure.

Elle constitue un document historique de premier ordre, où le simple rapprochement des faits jette la lumière sur un coin des machinations savantes à l'aide desquelles on essaya de tromper la justice et le pays. Pour le contester, il faudrait refuser toute valeur probante à cette méthode inductive qui est la base de tant de sciences, et que les Français, fort heureusement, manient bien mieux que les juifs.

Notre directeur nous permettra d'ajouter que son récit attache fortement ceux qui le lisent, par la vie intense qui l'anime d'un bout à l'autre. Il nous permettra de dire aussi qu'il s'en dégage une haute leçon d'énergie ; car on y trouve le tableau du désarroi qu'a pu jeter, parmi les fauteurs de criminelles intrigues, la ténacité d'un homme occupant une situation officielle simplement moyenne, mais résolu à faire tout son devoir, en dépit des puissants qui s'acharnaient à paralyser ses efforts.

COMMENT ON FABRIQUE L'OPINION, par Maurice Talmeyr. Une brochure de 107 pages. Paris, 1905, Perrin, éd., prix 1 fr.

Les modernes ont élevé des autels à l'opinion publique, pour célébrer sa puissance qui est réelle, étant faite du besoin que nous éprouvons tous de nous sentir en harmonie de vues avec notre milieu. Mais, quand une société se trouve en état d'anarchie, ce qui est le cas chez nous, il est rare que l'opinion soit unanime sur une question quelconque. De plus, elle ne possède pas d'organe pouvant traduire avec exactitude ses tendances véritables. Il devient donc aisé de donner le change, par des procédés artificiels visant à faire croire, à propos de telle série d'événements, que le public approuve ou désapprouve. On arrive ainsi à entraîner la masse, toujours considérable, des timides et des faibles.

Il est une autre manière, encore plus simple, de fabriquer l'opinion, c'est de répandre de fausses nouvelles, susceptibles de produire ces mouvements collectifs de peur ou d'indignation dont les gouvernants doivent tenir compte, quand ils sont sérieux. Il y a, enfin, un autre système, qui consiste à faire le silence sur tel écrivain ou tel orateur pouvant exercer une influence contraire à celle qu'on veut établir, ou, inversement, à exalter les individualités qui parlent ou écrivent dans un sens favorable aux résultats poursuivis.

Comment les sectes maçonniques et la juiverie s'entendent à utiliser de pareils moyens d'action, c'est ce que M. Maurice Talmeyr expose, à l'aide d'exemples se rapportant soit à la période préparatoire de la Révolution, soit à l'agitation causée par l'affaire Dreyfus, soit à la guerre russo-japonaise.

Brochure fort utile à répandre, pour déniaiser les naïfs.

François GILLIER.



LES LIVRES

Jeanne d'Arc et la Monarchie. — Par l'abbé VIAL. Grand in-8° de luxe, 600 pages, 20 illustrations inédites. Chez l'auteur, 9, rue Baillif, Paris (1er), et aux bureaux de la *Revue antimaçonnique*.

Lettres et journaux épuisent les expressions admiratives sur cet ouvrage qu'ils appellent *beau, bon, admirable, remarquable, de valeur unique, d'une critique sûre et rigoureuse*, ou encore *livre merveilleux, qu'on dévore, qu'on savoure, qu'on médite, qu'on lit et qu'on relit et qu'on reprendra, livre enchanteur qui se lit comme un roman, qui procure de la joie, de l'enthousiasme, des jouissances extrêmes, monument impérissable, somme de notre véritable histoire nationale, destiné à faire un bien immense.*

Deux lettres seulement parmi des centaines :

Cannes, le 4 mars 1911 (villa Marie-Thérèse).

Monsieur l'abbé, j'ai lu avec la plus grande attention votre très intéressant livre : *Jeanne d'Arc et la Monarchie.* Il devrait être à la place d'honneur dans toutes les familles françaises.

Ayez la bonté de m'en expédier encore quatre exemplaires...

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, mes respectueux hommages.

Alphonse DE BOURBON, *Comte* DE CASERTA.

Neuilly, 2 mars 1911.

Monsieur l'abbé, je vous remercie bien sincèrement d'avoir bien voulu m'envoyer un exemplaire de votre œuvre si remarquable *Jeanne d'Arc et la Monarchie.* Puis-je vous prier de m'en envoyer un second et de recevoir ici l'expression de mes sentiments les plus distingués et respectueux ?

E. D'ORLÉANS, *Duc* DE VENDÔME.

Que signifient ces lettres ? Que ce n'est pas à tort qu'un lecteur a qualifié l'ouvrage de *vraiment royal.*

Orléans et Jeanne d'Arc. — Par Henri Baraude. Un volume in-8° écu, avec cartes, plans, dessins de l'auteur. Prix : 5 francs. (En vente à la *Revue antimaçonnique*, 66, rue Bonaparte.)

Montrer l'importance de la ville d'Orléans depuis son origine pour la défense du pays de France, la faire voir occupant une place prépondérante dans le territoire, admirablement située, objectif de toutes les invasions comme si, elle prise, la France entière devait tomber en esclavage, et se relevant toujours de ses ruines ; grandir ainsi l'incalculable service rendu par Jeanne d'Arc, la libérant de l'étreinte anglaise qui allait l'anéantir, et avec elle le nom même de la France, tel est le but de ce livre.

Remontant aux origines de la cité, l'auteur fait passer sous nos yeux ses accroissements successifs, ses défenses, sa valeur stratégique et militaire, le courage héroïque de ses habitants, les sièges qu'elle a subis jusqu'au dernier, attendu pendant dix ans, soutenu avec intrépidité pendant sept mois, terminé en huit jours par Jeanne d'Arc.

Une documentation abondante et précise, le récit de faits constituant un élément essentiel de notre histoire nationale, enfin des cartes et des croquis permettant de suivre jour par jour la marche des événements, donnent un puissant intérêt à ce livre bien français, que tout le monde voudra lire.

La France sous le joug de la Franc-Maçonnerie. — Par « Rayon Hix », 0 fr. 30. (En vente à la *Revue antimaçonnique*, 66, rue Bonaparte.)

Excellente brochure de propagande, que vient de publier, sous le pseudonyme de « Rayon Hix », l'un de nos amis. Sous la forme dialoguée, où il met en scène un paysan, un médecin antimaçon, un franc-maçon et un jeune instituteur sortant à peine de l'école normale, il nous donne un bon aperçu de ce qu'est la secte maçonnique, de son histoire et de l'œuvre néfaste qu'elle accomplit en France.

Cette œuvre de la Maçonnerie, il la caractérise dès le début dans les termes suivants :

« Les peuples, comme les individus, ont besoin d'un idéal. Or,
« les francs-maçons, en s'appliquant à déchristianiser la France, en
« bafouant la religion et la saine morale qu'elle enseigne, ont tué
« cet idéal. Ils ont supprimé le phare qui, depuis des siècles,
« guidait nos ancêtres dans la voie du bien. »

Nous la recommandons à tous ceux qui veulent faire connaître autour d'eux la Franc-Maçonnerie et son œuvre.

Abbé G. Duperron.

Un prêtre, un caractère, par Maurice Roger. Prix : 1 franc. En vente à la *Revue antimaçonnique*, 66, rue Bonaparte, Paris.)

Cet ouvrage vient à son heure et nous donne l'exemple, rare de nos jours, d'un homme ayant un caractère, une volonté, une conscience, et qui place sa conscience au-dessus de tout, proclamant « qu'il n'a jamais plié devant un autre maître ».

Aujourd'hui où la Maçonnerie cherche à introduire partout ce que l'on a bien voulu appeler l'*obéissance passive*, n'était-il pas utile de proclamer la vérité ?

L'homme n'est pas une machine que les dépositaires de l'autorité aient le droit de conduire à leur guise.

L'homme a une conscience à laquelle il doit toujours obéir et il ne saurait jamais y avoir pour lui de devoir contre sa conscience.

C'est un principe que notre ouvrage met merveilleusement en évidence.

Lorsqu'il s'élève contre la charte de Louis XVIII, l'abbé Bergeron, notre héros, pose un principe qui est vrai : c'est que « toutes « les religions ne sont pas également bonnes, qu'il ne saurait y « en avoir qu'une ». C'est la thèse, mais il oubliait qu'à côté de la thèse il y a toujours l'hypothèse, c'est-à-dire l'adaptation de celle-ci aux conditions de fait et de lieu au milieu desquelles on vit, et dont il est impossible de ne pas tenir compte.

S'il était vrai que la religion catholique, étant la seule vraie, avait droit à un traitement particulier et ne pouvait pas être mise sur le même pied d'égalité que les autres, pouvait-on faire un reproche réel à Louis XVIII de l'article 5 de la charte ?

S'il y était dit : « Chacun professe sa religion avec une égale « liberté, et obtient pour son culte la même protection, » l'article 6 y apportait un certain correctif dans cette affirmation : « Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la « religion de l'Etat. »

Etait-il possible de faire mieux, au sortir des troubles de la Révolution et de l'agitation où elle avait jeté les esprits ?

Ce que l'on comprend moins, c'est que l'autorité civile ait cru devoir intervenir dans une question qui était du ressort exclusif de l'autorité ecclésiastique et où l'évêque seul aurait dû prononcer.

En résumé, c'est un excellent livre dont nous recommandons vivement la lecture à nos amis et que nous croyons appelé à faire beaucoup de bien.

Abbé G. Duperron.

Le Gérant : Flavien Brenier

Imprimerie spéciale de *la Revue antimaçonnique*, 66, rue Bonaparte, Paris (VIe).